

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

Journal du 10
au 16 juillet 2009

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

N° 6273 - 58^{ème} année

INTERVIEW

DOMINIQUE GAY

PRÉSIDENT DES GÎTES DE FRANCE CORSE

«Nos produits sont adaptés à l'intérieur de la Corse, avec des retombées économiques évidentes.»



EVÉNEMENT

Glenn Hughes se produira au Festival de musique d'Erbalunga, le 12 août prochain



VIE DES CLUBS

Réception de fin d'année après une saison réussie pour le Judo Club de Lucciana



Glenn Hughes

Deep Purple Legend- The Voice of Rock

La légende de Deep Purple continue de se produire en Corse. Après le groupe l'an passé aux Nuits de la Guitare de Patrimoine, c'est au tour du bassiste-chanteur Glenn Hughes de venir humer l'odeur du maquis à l'occasion du 21^e Festival de musique d'Erbalunga. Le 12 août, le bassiste de Deep Purple Mark IV viendra à l'invitation de Jazz Equinoxe présenter sa musique faite de funk et de reprises des albums de 1974-1976.

Le bassiste, auteur, compositeur et chanteur **Glenn Hughes** est vraiment original. Aucun autre rocker n'a développé un style aussi distinctif mélangeant les meilleurs éléments du hard rock, de la soul et du funk. Cette voix si particulière constitue la carte de visite de **Hughes**. Il n'est donc pas étonnant que **Stevie Wonder** considère **Hughes** comme son chanteur blanc favori.

Glenn Hughes, originaire de **Cannock (Angleterre)**, a absorbé toutes sortes d'influences, y compris celle du premier hard rock britannique, des **Beatles** et, le plus important encore, celle de la soul music US et du R&B. Le son de la **Motown** de **Detroit** et de **Stax** de **Memphis** a fortement imprégné le chanteur.

Glenn Hughes a d'abord été membre du groupe **Trapèze**, qui obtint un succès certain, dans les années 70 avec les albums : **Medusa**, **Trapèze** et **You Are The Music... We're Just The Band**.

En 1973, il rejoint l'un des groupes les plus populaires au monde : **Deep Purple**. Les légendes du hard rock venaient d'enregistrer le départ de **Ian Gillan** et **Roger Glover**. Avec **Hughes** (b) et **David Coverdale** (voc), **Ritchie Blackmore**, **Jon Lord** et **Ian Paice** continuaient l'aventure du Pourpre Profond. Le scepticisme de départ est vite effacé avec la sortie en 1974 de **Burn**. Cet album stupéfiant rajeunit le groupe et les titres de cet album deviennent rapidement des grands classiques de **Deep Purple** («**Burn**», «**Mistreated**»). Durant cette période, **Deep Purple** enregistre le célèbre **California Jam** en 1974 devant deux cent cinquante mille personnes, effectue des voyages autour du monde avec son propre avion, "**le Starship**"

et enregistre encore deux albums studio : **Stormbringer** et **Come Taste the Band**. Finalement, **Deep Purple** se sépare en 1976.



Vivant à **Los Angeles**, **Glenn Hughes** sort son premier album solo en 1977 (**Play Me Out**). Il rejoint le guitariste de **Pat Travers**, **Pat Thrall**, pour former **Hughes-Thrall**, avec qui il sort un album en 1982. Pen-

dant les années 80 et 90, **Hughes** est invité à se produire d'innombrables fois (tant crédité que non crédité) comme chanteur, bassiste ou auteur compositeur sur les albums d'autres artistes.

La reconnaissance commerciale vient avec le **KLF** «**The voice of Rock**», qui le présente fièrement sur sa meilleure vente internationale **America- What Time is Love** ?

Depuis 1992, **Hughes** a largement voyagé en **Europe**, au **Japon** en **Amérique du Sud** pour la promotion de ses albums solo comme : **Blues**, **From Now On...**, **Burning Japan Live**, **Feel**, **Addiction**, **The Way It Is**, **Return Of Crystal Karma**, **Building The Machine Songs In The Key Of Rock and Soul Mover**.



Une des collaborations les plus importantes dans la carrière de **Hughes** s'est produite il y a vingt ans quand il a commencé à travailler sur le 1^{er} album solo du guitariste légendaire **Tony Iommi** de **Black Sabbath**. Cela fait de **Hughes** un ancien membre de **Black Sabbath** aussi. **Hughes** et **Iommi** sont restés amis et, en 1996, ils

ont commencé à écrire des chansons et ont enregistré ensemble de nouveau. En 2005, il enregistre à nouveau avec **Tommy Iommi** (**Soul Mover**) et obtient un beau succès. **Notons** aussi la présence de **Chad Smith**, le batteur des **Red Hot Chili Peppers**. Cet album sera classé 12^e meilleur album de l'année par le magazine **Classic Rock**. L'album suivant de **Glenn**, **Music for the Divin**, est un véritable patchwork de funk et de rock, avec **John Frusciante** (g) et une interprétation incroyable du classique «**Nights in White Satin**». Après le succès de son dernier CD, **Glenn** effectue une tournée européenne, participe au **Rock and Roll Fantasy Camp in New York**.

En 2008, **Glenn** se produit à **Londres** au concert de bienfaisance (**Childline Charity concert in March**) avec **Ian Paice** où il présente plusieurs classiques de **Deep Purple**. C'était la première fois que la paire rejouait ensemble depuis les grands moments du **Purple**. En juin 2008, **Glenn** a joué à **Liverpool**, pour la première fois depuis plus de 30 ans. Un retour triomphal et émouvant dans la ville où **Deep Purple Mark IV** (**Blackmore**, **Lord**, **Paice**, **Coverdale**, **Hughes**) joua son dernier concert.



L'album de studio de **Glenn**, **FIRST UNDERGROUND NUCLEAR KITCHEN** est le dernier chapitre d'une évolution musicale extraordinaire.

AU SOMMAIRE



4 *D'un mercredi à l'autre*

De la visite de Martin Hirsch aux incendies de Calvi, en passant par les résultats du BAC 2009, retour en bref sur 7 jours d'actualité insulaire

6 *Interview*
Dominique Gay, Président des Gîtes de France - Corse fait un état des lieux du réseau d'hébergement dans l'île, réseau qui semble bien épargné par la crise



9 *Rendez-vous : première édition d'Aleria Tempa Fa, le 18 juillet prochain*

10 *Paesi di Corsica : pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages*

11 **ANNONCES LÉGALES**

Créations, constitutions, modifications, appels d'offres, ventes aux enchères, toute l'actualité économique de la Corse.

DIRECTION, RÉDACTION ET PUBLICITÉ

1 rue Miot - BP 213 - 20293 Bastia Cedex
Tel : 04 95 32 04 40 - Fax : 04 95 32 02 38
e-mail : redaction@informateurcorse.com
Site web : www.corse-information.info

Service Annonces Légales : 04 95 32 89 92
e-mail : al@informateurcorse.com

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Pierre Bartoli : 04 95 32 89 98
FONDATEUR : Louis Rioni +
SECRÉTAIRE HONORAIRE : Angèle Venturini

RÉDACTION : 04 95 32 89 90
COMPTABILITÉ, ARCHIVES ET
ABONNEMENTS : 04 95 32 04 40

Commission paritaire : n° 0309 I 88773

IMPRESSION : AZ Diffusion - Lot Freymouth -
Lieu-dit Pastoreccia - 20 600 Bastia

Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957)
Prix HT de la ligne d'annonce légale : Haute-Corse et Corse du Sud : 3,79 Euros HT (calibrage de filet à filet fixé par arrêté préfectoral)



Entre nous
Par Pierre Bartoli

|| pleut sur la Corse un soleil de feu. Une pluie rutilante de rayons incandescents, invitant au laisser-aller, à la somnolence à la torpeur, au «farniente» ! Ces torrents de sueurs spontanées, hors tout mouvement, plombent l'atmosphère,

et semblent anesthésier la vie tout à coup en proie à la déshydratation galopante !

Oubliées les pluies diluviennes d'un automne au ciel d'hiver se prolongeant jusqu'au printemps ! Il fait chaud partout. L'été est là, la canicule précise ses contours maléfiques ! Mais, comme la «nave», la société des hommes «va» ! Vers quelles rives, vers quels rivages, vers quel avenir ? Qui peut le dire ?

La politique, pour l'instant, illisible autant que sans consistance, livre ses platitudes sur le tapis élimé d'ambitions énoncées à fleurets mouchetés, principalement au sein de partis établis ! "Unions", "rassemblements"... : autant de termes visant à masquer une réalité nageant dans le chacun pour soi !

Même si l'heure n'est pas encore aux déchirements fratricides, dans les arrières-cuisines des officines électorales s'aiguisent les couteaux, s'élaborent les traquenards, se montent les scénarios improbables de mises à mort annoncées ou de destins scellés !

La bouillabaisse électorale cuit au petit feu d'un été 2009 qui n'a encore livré aucun de ces secrets que le prochain printemps verra éclore, après un automne-hiver où il ne fera pas bon se découvrir trop !

En attendant, sur les braises, les rumeurs gonflent...

VIE CHÈRE ! Le pouvoir d'achat ne suit pas l'envolée des prix. L'Euro ! L'Euro ! Un euro, en effet, vaut 6 Francs 56 ! Une bouteille d'eau au restaurant vaut de 4 à 5 e, soit près ou plus de 30 francs ! Ce simple constat suffit à comprendre que le pouvoir d'achat se situe dans cette fourchette que le consommateur s'est laissé imposer dans tous les domaines avec la complicité des pouvoirs concernés.

Les salaires peuvent augmenter, le pouvoir d'achat n'en demeure pas moins insuffisant, toujours !

Il faut replacer le débat sur les prix ! Ça paraît tellement évident !

CARITAS IN VERITATE, "l'amour dans la vérité", est la lettre Encyclique du Pape Benoît XVI aux Evêques, aux prêtres, aux diacres, aux personnes consacrées, aux fidèles laïcs ainsi qu'à tous les hommes de bonne volonté pour leur parler du développement humain en général et de la société des hommes.

Le Pape Benoît XVI apporte, avec l'Eglise, une réflexion et une analyse déterminante pour mieux appréhender le monde d'aujourd'hui et ses problèmes économiques et humains, complexes et lourds de conséquences pour l'avenir de l'humanité et de la planète Terre.

Nous aurons l'occasion de présenter ce document de première importance afin, nous aussi, de contribuer à notre manière au combat, dans l'esprit de cette Encyclique, pour la réalisation du «développement de tout l'homme et de tous les hommes.»

À MÉDITER

Personne n'est jeune après quarante ans
mais on peut être irrésistible à tout âge.

Coco Chanel

L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 1^{ER} JUILLET — Baisse de la TVA à 5,5%



Les restaurateurs insulaires doivent se mettre à la page avec plus ou moins de conviction. Ils auront néanmoins appris deux jours plus tôt que le gouvernement envisage un aménagement de la nouvelle loi pour adapter celle-ci à la spécificité corse. Des dispositions compensatoires devraient donc être prises pour l'île pour pallier la perte occasionnée par l'arrêt de la "prime Sarkozy".

AFFAIRE CLAVIER : confirmation de jugement

La Cour d'Appel de Bastia confirme le jugement rendu en 1^{ère} instance par le Tribunal correctionnel d'Ajaccio, le 21 novembre 2008. Les militants nationalistes qui avaient investi, le 30 août 2008, la propriété de l'acteur à Punta d'Oro, à Porto Vecchio, sont condamnés à une amende de 500 Euros.

Emplois de l'Education Nationale menacés

Les employées de vie scolaire (secrétaires et assistantes), manifestent devant la Préfecture de Haute-Corse, réclamant le maintien dans leurs fonctions de 65 d'entre elles qui, en fin de contrat d'avenir, doivent être licenciées.

De la com pour notre santé

L'Agence Régionale d'Hospitalisation, l'Urcam et l'Ordre des Médecins lancent une campagne de communication pour promouvoir les centres de régulation médicale, ceci afin d'optimiser la permanence des soins. Ils font savoir que le centre qui recevra l'appel d'un patient mettra celui-ci en relation avec un médecin régulateur chargé de trouver une solution adaptée à chaque cas. Les numéros à composer en cas d'urgence de nuit, de week-end ou de jour férié, sont le 15 pour la Corse du Sud et le 04 95 30 15 03 pour la Haute-corse.



JEUDI 2 JUILLET

Les douanes se rebellent

L'intersyndicale CGT-CFDT-FO des douanes mène une opération Escargot sur le port de commerce d'Ajaccio, pour protester contre le projet de loi dite "de mobilité et des parcours professionnels" examinée à l'Assemblée Nationale ce jour même et qui, selon elle, doit donner lieu au démantèlement du statut des fonctionnaires.

Comparution de Charles Frigara

L'ancien rédacteur en chef de France 3 Corse, poursuivi pour avoir autorisé la diffusion d'images prises au prononcé du verdict du premier procès d'Yvan Colonna en décembre 2007, et relaxé en première instance en décembre 2008, comparait devant la chambre 27 de la cour d'appel de Paris. Décision de justice attendue : le 1^{er} octobre 2009.

Info ++

LUTTE CONTRE LES INCENDIES EN CORSE DU SUD

1^{ER} JUILLET : le dispositif de lutte contre les incendies est opérationnel en Corse du Sud avec une nouveauté : 2 canadiers CL 215 module aérien (basés à Bastia). L'ensemble des dépenses relatives à cette campagne estivale 2009 est estimé, pour le SDIS 2A, à 2,69 M€.

UN ATOUT POUR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE D'AJACCIO

VENDREDI 3 JUILLET : la Ville d'Ajaccio se dote d'un décanteur lamellaire destiné à dépolluer les eaux pluviales de tout un bassin-versant avant de les rejeter en mer. Arrivé par convoi exceptionnel, celui-ci sera installé à 8 mètres de profondeur à l'exutoire Sainte-Lucie.

DU NEUF POUR LE VIEUX PORT DE BASTIA

LUNDI 6 JUILLET : le conseil portuaire de la Ville de Bastia est l'occasion d'annoncer la réalisation d'une darse pour les pêcheurs qui devrait être largement financée par le Fonds européen pour la pêche. Coût de l'installation : 1,2 ME. Lors de cette réunion, la CTC confirme par ailleurs que 10M€ seront consacrés à la réparation des jetées endommagées par la tempête de novembre 2009. Est notamment prévu le renforcement du môle génois avec pose d'acropodes.



DE MARTIN HIRSCH

Avec Paul Giacobbi, Président du Conseil Général de Haute-Corse, le Haut Commissaire aux solidarités actives fait le point sur le dispositif RSA mis en place dans le département de Haute-Corse à titre expérimental : 10 000 personnes sont concernées dans l'île ; au 31 mai 2009, 629 personnes et familles avaient déjà perçu une allocation RSA ; au 30 avril, le nombre de Rmistes s'élevait quant à lui à 2606 en Haute-Corse, le chiffre le plus bas depuis 16 ans. Martin Hirsch aura par ailleurs été témoin de deux signatures de convention : une avec Microsoft-France afin que les allocataires du RSA soient formés aux NTIC, une autre avec le Pôle Emploi pour améliorer la qualité du service rendu au public en difficulté.

VENDREDI 3 JUILLET

GENDARME FAUCHÉ par un motard à Miamo

Un motard refusant de se soumettre à un contrôle routier sur la commune de Santa Maria di Lota poursuit sa route et percute le gendarme lui ayant fait signe de s'arrêter. La victime, âgée de 43 s'en sortira avec une double fracture au tibia et au péroné. Le motard, jusque-là sans antécédents judiciaires, sera quant à lui interpellé et placé en garde à vue le lendemain matin. Jugé en comparution immédiate le lundi suivant, il sera condamné à 18 mois d'emprisonnement dont neuf fermes.

Une mort prématurée

Jean-Noël Pierazzi, un jeune homme de 20 ans meurt sous le poids de baies vitrées qu'il déchargeait pour aider un ami restaurateur, à Porticcio. Les circonstances du décès restant floues, une enquête en flagrance au chef d'homicide involontaire dans le cadre d'une relation de travail, sera ouverte.

Panne de réseau SFR

Ajaccio et Porto-vecchio, deuxième journée de coupure pour quelque 64 800 abonnés SFR, victimes d'un problème de liaison de transmission optique à Marseille. La panne sera finalement réparée sur les coups de 11 heures.

Incendies à Calvi

10 hectares de gros maquis brûlent en zone périurbaine, les rafales de vent à 80 km/h aidant. Ce bilan s'alourdit largement, pour passer à près de 80 hectares, 48h après.

Interpellations relatives à 2 dossiers

Trois personnes sont arrêtées (après les 13 déjà interpellées le 10 juin) dans le cadre du dossier relatif à la manifestation du 4 avril à Bastia. Une autre est interpellée à Ajaccio dans le cadre de l'affaire du mitraillage du palais de justice commis le 19 février 2008 et revendiqué alors par le FLNC-UC.

SAMEDI 4 JUILLET

Bacchus à la fête cap-corsine

1^{ère} journée réussie pour la Foire du Vin de Luri, ses 43 vignerons et ses 60 artisans, en présence du meilleur sommelier du monde 1992, Philippe Faure-Brac.

DIMANCHE 5 JUILLET

Sur le tarmac d'Ajaccio

Après une interruption de vol de 3 ans, le Boeing 747-400 fait son come-back à l'aéroport Napoléon-Bonaparte.

LUNDI 6 JUILLET

LIBÉRATION DE Charles Pieri

L'ancien dirigeant d'Alcolta Indipendentista recouvre la liberté, après 8 ans de détention, mais sous certaines conditions : regagner sa prison chaque soir, travailler, ne pas rencontrer certaines personnes liées à l'affaire pour laquelle il a été condamné et ne pas se rendre en Corse.



Incendie à l'hôpital d'Ajaccio

L'établissement est évacué et l'incendie rapidement maîtrisé. L'origine du sinistre sera identifiée comme électrique, le feu provenant d'un transformateur à proximité du bloc opératoire.

Nouveau préfet de Haute-Corse

Jean-Luc Nevache prend officiellement ses fonctions, succédant à Hervé Bouchaert.

MARDI 7 JUILLET

BAC 2009 : les résultats

Ils sont 66,8% à décrocher leur bac dès le 1^{er} tour, contre 67,6% l'an dernier. Malgré une certaine stagnation des résultats, le recteur, Michel Barat, note la nette progression des littéraires et la foison de mentions (502 au total), ainsi qu'un redressement significatif du bac technologique, passé de 49,6% de réussite au 1^{er} tour en 2008 à 52,9%.

DOMINIQUE GAY



Président des Gîtes de France Corse

«Chaque village de Corse devrait avoir une à deux chambres d'hôtes.»



Dominique Gay

Les Gîtes de France organisaient, vendredi 3 juillet à Venzolasca, une réunion ouverte à toutes les personnes désirant créer une structure d'hébergement touristique en milieu rural labellisée Gîtes de France. Un rendez-vous annuel, devenu coutumier dans chaque micro-région de l'île, à l'initiative du Relais Corse présidé par Dominique Gay, avec qui nous sommes allés nous entretenir, à l'aube d'une pleine saison paraissant, en dépit de la crise, vouloir maintenir à bon niveau le taux de location.

Dominique Gay, que représente le label Gîtes de France en Corse ?

Ce sont 663 adhérents, un peu moins de 1000 gîtes, 87 maisons d'hôtes (soit 270 chambres d'hôtes) dont 27 proposent une table d'hôte, 8 gîtes d'étape, 4 campings. Avec 60 000 nuitées, tout cela représente environ 2% de l'activité touristique insulaire.

Les propriétaires peuvent-ils vivre des revenus générés ?

Chez nous, il y a deux types de produit : le meublé de tourisme (ou gîte) qui, en tant qu'opération patrimoniale, peut constituer un revenu complémentaire et devenir partie prenante d'une pluriactivité bénéfique pour nos villages ; et la chambre d'hôte qui constitue une opération plus avantageuse, commercialement parlant, mais aussi beaucoup plus contraignante. A tous les deux, ils représentent en **Corse** 11 Millions d'Euros de chiffre d'affaires pour les propriétaires sur l'année 2008.

De ce que vous observez in situ, où et comment cela marche-t-il le mieux ?

A l'instar de la région ajaccienne et de la côte ouest, une région comme le **Sartenais-Valinco** marche bien en taux de location et les **Gîtes de France** y représentent plus de 6% de l'activité touristique. Les structures y sont récentes, donc de meilleure qualité et les prix plus raisonnables. Globalement, il faut noter que nous sommes plus présents en **Corse du Sud** qu'en **Haute-Corse**, mais partout notre objectif premier reste le rural. A noter : si l'offre en **Corse** est diversifiée, avec notamment un des rares «5 épis» de **France** (ils ne sont pas plus d'une trentaine dans l'hexagone), ce sont les «3 épis» qui se louent le mieux.

Comment s'effectue la labellisation ?

Après visite de l'hébergement, bien sûr, et suivant une grille de classement stricte basée sur des critères de qualité et d'accueil avec obligation de louer au moins 6 mois.

Quelles garanties le label donne-t-il aux clients ?

Il est de notre responsabilité de faire en sorte que le locataire ait ce qui correspond à sa commande. C'est pourquoi les gîtes sont contrôlés régulièrement et une relabellisation s'impose tous les 5 ans. En cas d'insatisfaction justifiée, nous pouvons orienter le client vers une autre structure, mais cela n'arrive quasiment jamais. D'autant que nos clients sont pour une grande part des habitués des **Gîtes de France** dans d'autres régions.

Et les propriétaires, eux, comment s'y retrouvent-ils ?

Ils sont laissés libres de fixer leur loyer et bénéficient de notre système de commercialisation comme des retombées des opérations que nous menons notamment dans le cadre des salons de l'**ATC**, ou encore des campagnes menées par la fédération nationale. Il est important de souligner que dans le cadre de notre réseau, nous arrivons à

LA FÉDÉRATION NATIONALE EN QUELQUES CHIFFRES

Cette association de propriétaires, qui revendique «un tourisme à visage humain chez ceux qui connaissent le mieux une région pour inviter à découvrir et comprendre un territoire», occupe une place de choix sur le marché de l'accueil et de l'hébergement par et chez l'habitant. Elle représente quelque 44000 propriétaires, 58000 hébergements et 35 millions de journées de vacances, soit 44500 gîtes ruraux, 10 500 maisons d'hôtes et 30 000 chambres, 1650 gîtes d'étapes et de séjours, 1370 campings et locations de chalets.



Un Gîte à Scata

15,5 semaines de location. Deux tiers de nos adhérents souscrivent à notre service réservations/contrats qui, contre seulement 11,5% du prix de la location, leur permet, en cas de désistement d'un client, d'avoir la garantie d'un paiement. Enfin, l'adhésion annuelle de 250 Euros permet à chaque adhérent à qui, par ailleurs, toute documentation est transmise, d'être visible sur notre site internet.

► **Comment, au cours des années, le label a-t-il évolué ?**

Via une remise en question permanente et une réactualisation de ses normes, tous les 10 ans environ. Aujourd'hui, par exemple, pour un «2 épis», une machine à laver est exigée. De même, la literie a-t-elle fait l'objet de toutes les attentions (des couchages en 160 sont imposés), avec toujours comme objectif, l'amélioration de la qualité, y compris environnementale.

► **Quelle est votre clientèle ?**

Elle est essentiellement française : 20 % des clients viennent de la région parisienne et 68% d'autres régions. Les étrangers représentent environ 10 % de la clientèle, et les **Corses**, 2%. Un de nos objectifs est de renforcer nos campagnes promotionnelles au niveau local pour faire en sorte que les **Corses** voyagent plus à l'intérieur de l'île.

► **Avec des informations plus que contradictoires émanant de divers socioprofessionnels du tourisme, on a du mal à se faire une idée de ce que sera la saison 2009. Du côté des Gîtes de France, comment cela s'annonce-t-il ?**

Pas trop mal, même si cela semblait avoir mal commencé. Si en avril-mai nous étions à -10%, juin et juillet semblent se rapprocher de ce que nous avons pu faire à la même période en 2008, le mois d'août s'annonçant quant à lui meilleur, et le mois de septembre permettant tous les espoirs. Nous devrions arriver à 15 semaines de location, ce qui est moins bien que 2008 mais équivalent à 2007.

► **Est-ce à dire que les Gîtes de France - Corse sont épargnés par la crise ?**

On dirait bien.

► **Et la concurrence, est-elle rude ?**

Elle existe, via d'autres réseaux, tels que **Clévacances**, par exemple. Et puis, il y a

UN LOBBYING EFFICACE

Selon ses responsables, «l'importance et le poids du réseau Gîtes de France ont été récemment démontrés sur 2 points : le statut d'auto-entrepreneur, prévu dans la loi sur la nouvelle économie, à l'élaboration duquel la fédération a été associée, car celui-ci est très adapté à certaines de ses structures; la loi de finance 2009 qui envisageait de ramener de 72% à 5% l'abattement fiscal sur le chiffre d'affaires pour les hébergements déclarés en gestion patrimoniale (le lobbying de la fédération ayant permis de rétablir cet abattement).

les meublés de tourisme non déclarés. Mais nous pensons représenter 10 à 15 % de l'offre.

► **Sur la base des bilans que vous pouvez d'ores et déjà dresser comment voyez-vous le futur ?**

Il y a à peine 7 ou 8 ans, nous n'étions pas, en **Corse**, à plus de 600 gîtes. Nous pensons bien doubler ce chiffre d'ici à l'horizon

EN CORSE

L'ORGANISATION ET LES RESSOURCES HUMAINES

Les **Gîtes de France en Corse**, c'est : une structure associative totalement indépendante financièrement puisque non subventionnée (Relais corse des **Gîtes de France**) fonctionnant avec une directrice à mi-temps, 2 assistants techniques et 1 agent d'accueil ; une structure commerciale (**Gîtes de France Service corse**) assurant la promotion et la commercialisation des gîtes avec un gérant (le 2^{ème} mi-temps de la directrice), un chargé de promotion, 2 agents de réservation, 1 agent d'accueil et un comptable à temps partiel.

INTERVIEW / PAR EVA MATTEI

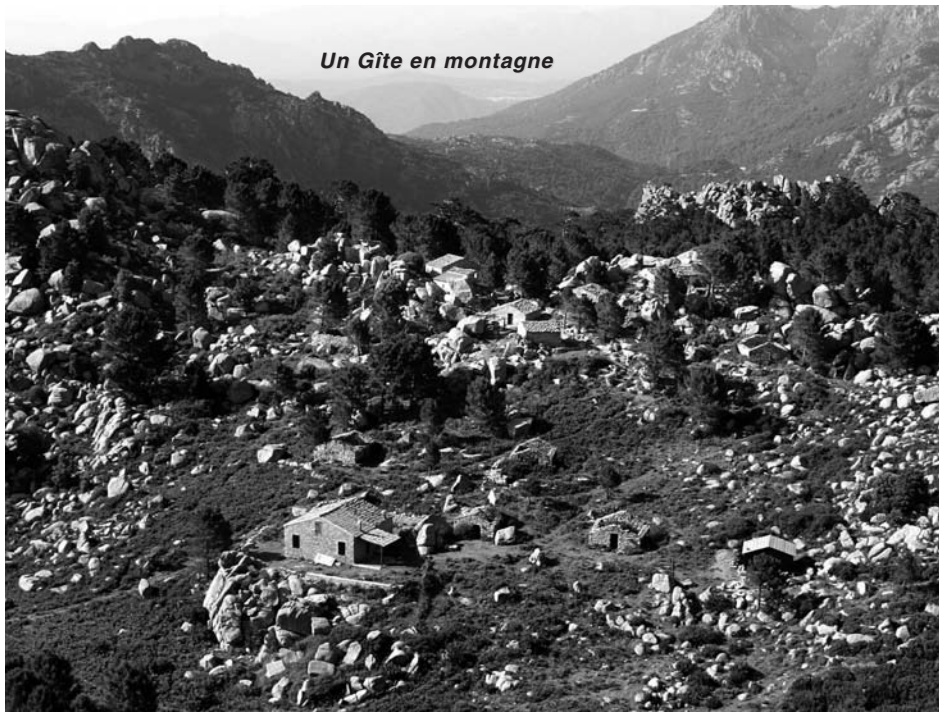
2011-2012 car la demande est très importante. Parallèlement, nous souhaiterions évidemment développer l'offre en chambres d'hôtes, ce qui semble plus difficile compte tenu des contraintes auxquelles celles-ci doivent se plier en termes de prestations. Par rapport à la moyenne nationale, nous devrions normalement être en mesure de faire deux fois mieux que ce dont nous disposons actuellement. Dans la perspective d'un véritable développement rural, chaque village de **Corse** devrait avoir 1 à 2 chambres d'hôtes. Or nous sommes loin du compte !

► **Et pour ce qui est des autres produits de la gamme ?**

On peut souligner l'effort important déjà consenti en matière de gîtes d'étapes, puisque les 8 ont été créés depuis l'an dernier. Là encore, il s'agit de travailler la qualité, seule à pouvoir induire des retombées économiques.

► **L'indivision est-elle, selon vous un des obstacles rencontrés ?**

On la rend sans doute plus responsable de choses qu'elle ne l'est dans la réalité. Il faut aussi, au développement rural, une volonté



Un Gîte en montagne

BILAN 2008 POUR L'ÎLE

L'année 2008, qui a vu une légère baisse du tourisme au niveau national (-3%) a été une bonne année pour les **Gîtes de France en Corse** car, avec un nombre de gîtes assez stable, le taux moyen de location par gîte est passé de 14,8 semaines à 15,44 semaines (+ 4%). Néanmoins, ce taux n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire, comme le traduisent les chiffres suivants : plus de 16 semaines dans la région ajacienne, la **Côte Ouest** et le **Sartenais Valinco**; de 15 à 16 semaines en **Balagne** et dans l'**Extrême Sud**; de 14 à 15 semaines dans le **Grand Bastia**; légèrement moins de 14 semaines dans le **Centre Corse** et la **Côte Orientale**. Il faut cependant remarquer que ces deux dernières régions sont celles dont l'évolution du taux de location, par rapport à l'année précédente, est la plus importante, et que tous les mois de location - sauf avril - sont en progression, y compris la haute saison qui progresse de 2 à 3 points, comme d'ailleurs pour les autres types d'hébergement.



Un Gîte à Pianello

politico-institutionnelle. A ce titre, nous sommes actuellement en pourparlers avec l'**ODARC** pour que soit établie une aide à hauteur de 30 à 40 % pour la rénovation du bâti ancien dans l'intérieur des terres. Il faut savoir que 70 % de nos meublés ne se situent pas sur le littoral. Ce sont eux qui ont besoin d'une aide ! C'est pourquoi nous essayons de faire du lobbying auprès des élus, lesquels sont conscients de la place que nous occupons. C'est ainsi que, tout naturellement, les **Conseils Généraux de Corse** ont fait appel à nous pour participer aux **Assises du Monde Rural** prévues à Corte.

ADHÉRER : LA MARCHE À SUIVRE

La procédure indiquée par **Dominique Gay** est la suivante : téléphoner aux **Gîtes**, parler de son projet de meublé de tourisme avant même d'avoir avancé ce projet - de manière à recueillir le maximum d'informations relatives aux normes à respecter (comme par exemple la surface des chambres) -, engager les travaux, solliciter une visite de labellisation et s'inscrire.

Pour tout renseignement, contacter les **Gîtes de France Corse** - 77 cours Napoléon - BP 10 - 20 181 Ajaccio Cedex 1 - Tel : 04 95 10 54 30. **Site web : www.gites-corsica.com**



19 JUILLET 2009

1^{ère} édition d'Aleria Tempì Fa

Initiée par la Mairie d'Aléria et plus particulièrement par Valérie Mermet, déléguée aux affaires sociales de la ville, la première édition d'Aléria Tempì Fa se déroulera au Fort d'Aléria le 19 juillet prochain à partir de 18 heures.

L'objectif de cette première édition est de permettre à la population et aux touristes présents de se retrouver et de découvrir ou de redécouvrir les traditions et les savoir-faire ancestraux de la Corse dans une ambiance conviviale et festive. Elle est réalisée en partenariat avec le Conseil Général de la Haute-Corse, l'association Tempì Fa et la cinémathèque de Porto-Vecchio Casa Di lume

Parrainée par Pierre-Jean Luccioni, cette manifestation permettra d'admirer dès 10 heures le matin au Musée d'archéologie Jérôme Carcopino une exposition de photos rares et anciennes.

Elle sera également placée sous le signe de la rencontre avec la participation d'écrivains corses comme Pierre-Jean Luccioni, Jean-

Marie Arrighi, Olivier Jehasse et Michel Vergé Franceschi qui dédicaceront leurs derniers ouvrages au milieu d'une exposition d'objets anciens à partir de 19 heures. Les livres seront toujours à l'honneur avec la présence de la Librairie Terra Nova qui présentera une série d'ouvrages sur la Corse et son histoire.

Autre temps fort, avec à 21 heures, la projection de plusieurs films sur les savoir-faire anciens, avant que le soir ne se termine bien sûr en chansons avec des chants polyphoniques ainsi que des Chjam'e Rispondi.

Des dégustations de vins et de liqueurs seront proposées aux visiteurs grâce à la présence de la cave coopérative d'Aléria, du Domaine Mavela et du Clos d'Orléa.


Nouvel événement culturel de la région, la pre-

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAYRIE D'ALERIA


ALERIA,
TEMPI FÀ

1^{ère} édition parrainée par
Pierre-Jean LUCCIONI

« U Granu »
Dimanche 19 juillet 2009
Place de l'Eglise - Fort d'Aléria
à partir de 18 h 00



Exposition photos
A tribbiera
Exposition vente de livres
Dédicaces
Projection cinématographique
Exposition vente d'objets anciens
Dégustation vins et liqueurs
Chjam'e rispondi



mière édition Aléria Tempì Fa est d'ores et déjà reconduite pour les années suivantes. Chaque manifestation permettra d'explorer un thème différent propre à la région et décliné autour des mots, des images et du chant, et bien sûr des produits locaux.

Le Centre Culturel de la Ville de
Porto-Vecchio
présente
Grand Gala de Danse
Les Etoiles de
Opéra l'Europe
de Paris



Ballet de Stuttgart
Nederlands Dans Theater
Opéra de Helsinki

Direction Artistique :
Jennifer Goubé
de l'Opéra de Paris

Vendredi 17 juillet 2009 à 21h
Scène du Centre Culturel

Renseignements et vente des billets "Les Etoiles de l'Europe" au Centre Culturel : 04 95 72 18 19 du mardi au samedi de 14h à 20h. Tarif adulte 30€, jeune public 20€.

LE VENDREDI 17 JUILLET

Grand gala de danse à Porto-Vecchio

La ville de Porto-Vecchio a de nouveau confié à Jennifer Goubé, porto-vecchiaise d'adoption, ex-danseuse soliste de l'Opéra de Paris et danseuse étoile de l'Opéra de Hambourg, aujourd'hui directrice du «European Dance Center» à Paris, la direction artistique de la soirée intitulée «Les étoiles de la danse», qui aura lieu le vendredi 17 juillet 2009 à partir de 21 h, au Centre Culturel de la Cité du Sel. Au cœur de cette soirée, une création : «Lamentu», interprétation, par le mouvement, de quatre œuvres musicales de Jean-François Bernardini. Jennifer Goubé y donnera à apprécier l'étendue de son talent, aux côtés de son partenaire italien, Antonio Interlandi et avec la collaboration du chorégraphe Larrio Ekson (ex-partenaire de Carolyn Carlson). Le public de Porto-Vecchio aura par ailleurs le plaisir de revoir Isabella Ciaravola nommée étoile au mois d'avril dernier, ainsi que de découvrir d'autres danseurs de l'Opéra de Paris, du Ballet de Stuttgart, du Nederlands Dans Theater, du Ballet de Hambourg, des Ballets de Monte-Carlo, ou encore de l'Opéra d'Helsinki. Au programme, des extraits du répertoire classique, comme Don Quichotte, mais aussi d'œuvres contemporaines, comme l'«Anepo» de Maurice Béjart ou encore le «Where about unknown» de J Killian. Après le grand final, une rencontre avec les danseurs, avec dédicaces, est prévue. Renseignements et billetterie au 04 95 72 18.



Diana di l'Alba

Concert GRATUIT

11 Juillet à Sartène
Place Porta 21h30

Concert en l'honneur des adhérents
au projet du site sartene.eu

EXPO DE PEINTURES

Au Bastion de France

Du 13 au 19 juillet 2009, la Ville de Porto-Vecchio propose une nouvelle exposition des peintures de Saveria Coppola. Sensible au spectacle d'une infinie variété que lui offre la nature, Saveria Coppola peint en mélangeant la brosse et la spatule et se classe elle-même dans la catégorie «figuratif moderne». Dans sa peinture, les couleurs de l'île sont magnifiées. C'est donc une explosion des sens, un regard riche et chatoyant que l'artiste nous propose au Bastion de France. Le vernissage de l'expo aura lieu le lundi 13 juillet 2008 à partir de 18 heures 30.



MONACCIA D'AULLÈNE : Jean Menconi le 11 juillet

Le village de **Monaccia d'Aullène**, sur l'initiative de l'association **U Furnellu** organise un bal populaire avec sur scène **Jean Menconi** et ses musiciens. Rendez-vous le samedi 11 juillet à 21 heures 30, place de la caserne. L'entrée est gratuite et un service de petite restauration est organisé sur place.



Et Garderie pour la rentrée

Les parents souhaitant inscrire leurs enfants à la garderie périscolaire pour la rentrée 2009-2010, doivent s'adresser à la mairie et retirer le formulaire d'inscription. En raison du nombre restreint de places proposées, des priorités seront retenues. Seront prioritaires : les enfants demeurant à **Sotta**, les familles en situation monoparentale, les familles dont les deux parents travaillent.

SAN LORENZO : Horaires d'ouverture de la mairie

La mairie de **San Lorenzo** sera ouverte jusqu'au 30 août inclus aux horaires suivants : de 8 heures 30 à 12 heures. Le maire et ses adjoints restent joignables en dehors des horaires d'ouverture sur leur numéro de téléphone portable ou à leur domicile. **Monsieur le maire** au 06 60 50 64 42, madame le premier adjoint, **Carole Sambroni** au 04 95 44 42 25 ou 06 48 27 85 15, monsieur le deuxième adjoint, **Charles Pierre Moracchini** au 04 95 33 88 09 ou 06 20 91 24 60.



VALLE-DI-MEZZANA : Concert Alte Voce

Le groupe de polyphonie mixte **Alte Voce** se produira le jeudi 16 juillet à 19 heures en l'église de **Valle di Mezzana**. 8 chanteurs dont une femme, **Rosanna Cesari**, composent ce chœur de grande qualité. L'**office de Tourisme** joignable au 04 95 51 53 03 s'occupe de la vente des billets. Une vente de billet sera également organisée sur place avant le concert. Tarif : 10 euros par personne, 15 euros tarif DUO (2 personnes), 8 euros pour les enfants de 4 à 12 ans.



PONTE-LECCIA : Nouveau bureau de Poste

C'est un bureau de poste entièrement rénové qui a ouvert ses portes à **Ponte-Leccia**. Dans un souci de convivialité, les vitres qui séparaient les employés des clients ont disparu. Cependant des mesures de sécurité sont prises et un système de vidéo surveillance est mis en place. Le bureau est désormais ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 45 à 16 heures 45, le samedi de 9 heures à 12 heures.



SARI-SOLENZARA : Horaires du bureau de poste

Le bureau de poste de **Sari-Solenzara** adapte ses horaires d'ouverture à la fréquentation du village. Ainsi du 6 juillet au 5 septembre, le bureau de la **Poste** sera ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures 30 et de 14 heures 30 à 16 heures 30, de même que le samedi de 9 heures à 11 heures 30. Tous les services financiers et les offres relatives au courrier et au colis sont disponibles aux guichets.



COTI-CHIAVARI : Cérémonie du 14 juillet

L'association des anciens combattants de **Coti-Chiavari** et **Pietrosella** vous font part du programme relatif à la célébration du 14 juillet.

En fin de matinée, vers 11 heures, cérémonie sur la place de la mairie.

A 12 heures, Apéritif Cocktail offert par la mairie de **Coti** aux participants et à tous les habitants de **Coti-Chiavari**.

A 20 heures, dîner au **Belvédère**. Réservation souhaitée au 04 95 27 10 32



LEVIE : Cérémonies du 14 juillet

Une cérémonie avec dépôt de gerbe aura lieu le 14 juillet dans les villages suivants : **Levie** à 11 heures, **Carbini** à 11 heures 15 et **San Gavino di Carbini** à 12 heures. Sont invités les anciens combattants, les enfants des écoles, les pompiers et la population des villages concernés. Un vin d'honneur où tous les habitants sont invités sera servi après les différentes cérémonies à la mairie de **San Gavino di Carbini**.



OLMI-CAPPELLA : Recherche de figurants

L'**ARIA (Association de Rencontres Internationales Artistiques)** recherche des figurants bénévoles, dans le canton du **Giussani**, pour travailler dans le cadre d'une création intitulée "**Les trois masques**". Ce spectacle du **Grand Guignol** est une œuvre de **Charles Méré** (1883-1970) qui fut président de la **Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD)** de 1929 à 1944.



LECCI : Dégustation et bal à Saint Cyprien

Samedi 11 juillet, au centre commercial de **Saint Cyprien** se déroulera une dégustation de produits locaux accompagnée de vins **AOC de Porto-Vecchio**. Elle sera suivie d'un grand bal à 22 heures 30 où chacun est invité. L'**office de Tourisme de Lecci** peut vous fournir plus d'informations au 04 95 71 05 75.



PIETROSELLA : Exposition

Des 4 au 26 juillet, une exposition est organisée à la **mairie de Pietrosella**. Elle accueillera **Christine Cuttoli, Emmanuelle Massard, Françoise Tytgat** et **Karin Faquet-Cariou**. Vous pourrez voir les œuvres proposées du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30.



COGGIA : Surveillance de la plage

La surveillance de la plage **L'd'Esigna** située sur la **commune de Coggia** est assurée tous les jours de 11 heures à 18 heures 30. Le personnel de surveillance sera présent jusqu'au 31 août.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

20

Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal - Droit Commercial
Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga
Bât. A2 - 20200 Bastia
Tél. 04.95.32.05.85 - Fax : 04.95.32.13.35

CMT EQUITY

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 861.300,00 euros
Siège social : Z.A Petre Turchine
N4 - RN 193 - 20290 Borgo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Borgo du 30/06/09, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : CMT EQUITY
Siège social : Z.A Petre Turchine, N4, RN 193, 20290 Borgo.

Objet : La fabrication, le montage de toutes sortes de menuiseries aluminium, menuiseries métalliques, les produits verriers et tous travaux bâtiment second œuvre.

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 861.300,00 euros
Gérance : M. André CRASTUCCI, demeurant Lotissement Luccianella, n° 8, 20600 Furiani.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

La gérance

39

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du cinq juillet 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : LE REGENT
Siège social : Bastia (Haute-Corse), 8 rue Favalelli, Maison du Régent.

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. La société pourra concourir à tous actes et opérations, notamment emprunter, constituer hypothèque ou autre sûreté.

Durée : 60 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1.000 euros.
Montant des apports en numéraire : 1.000 euros

Gérance : M. Daniel BENEDETTINI, demeurant à Bastia (Corse), 8 bis rue Favalelli, Maison du Régent.

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessible entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.
Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

L'associé fondateur mandaté à cet effet

21

Marie-Madeleine AUDISIO-ORNANO

Avocat au Barreau d'Ajaccio
32 cours Napoléon
20000 Ajaccio

MOD'IN

SARL au capital de 7.622.45 euros
Siège social : Cottone
Route de Ghisoni
20240 Ghisonaccia
RCS Bastia 340 607 258

DISSOLUTION VOLONTAIRE ANTICIPEE

Aux termes d'un procès-verbal de décision collective extraordinaire des associés en date du 29 mai 2009 et tenue à Ghisonaccia au siège social, enregistré à Bastia RD le 25/06/09, bordereau 2009/699 case n° 2, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 29 mai 2009 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et légales.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au domicile du gérant à Ghisonaccia, 60 route de Ghisoni, 20240, siège de la liquidation.

M. Simon MANCA, gérant de la société a été nommé comme liquidateur et l'assemblée des associés lui a conféré les pouvoirs les plus étendus, sous réserve, de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

Le gérant, Simon MANCA

26

Cabinet de Me Antoine RETALI

Avocat
39 Bd Paoli - 20200 Bastia

HOMOLOGATION D'UN ACTE DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Par jugement rendu sur requête le 23 mars 2009 entre M. Jean Luc SALICETI et Mme Vanina Marjorie ROSTOLL, son épouse, demeurant ensemble à Oletta 20232, représentés par Maître Antoine RETALI, avocat.

Le Tribunal de Grande Instance de Bastia a homologué purement et simplement l'acte reçu par Vannina MAMELLI-FRANCESCHI, Notaire associé à Saint-Florent, le 24 juillet 2008, aux termes duquel les époux SALICETI / ROSTOLL, conformément à l'article 1397 du code civil, ont convenu d'adopter le régime de la séparation des biens tel qu'établi par les articles 1536 à 1543 du code civil.

Pour extrait à Bastia,

Le 30 juin 2009

19

RECTIFICATIF

Dans l'annonce n° 59 du 05/06/09 concernant COSTA SERENA CARROSSERIE, il a été omis de mentionner le transfert de siège social de : Le Stollo, RN 198, 20240 Ghisonaccia, dans de nouveaux locaux Le Stollo, RN 198, 20240 Ghisonaccia, avec effet rétroactif au 31/12/2008.

28

OFFICE NOTARIAL

SCP MAMELLI

Résidence Santa Catalina
Saint-Florent (Haute-Corse)
Tél. 04.95.37.06.00 - Fax : 04.95.37.05.58

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Etienne MAMELLI notaire associé à Saint Florent (Haute-Corse), le 1er juillet 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile
Dénomination : JNF
Siège social : Bastia (20200), 20 Bd Hyacinthe de Montera

Objet : L'acquisition de tous biens immeubles et droits immobiliers, leur mise en valeur, la construction et l'amélioration de tous bâtiments.

L'administration et l'exploitation par location ou autrement de tous immeubles bâtis et non bâtis.

Pour la réalisation de cet objet ou pour en faciliter celui-ci, la société peut recourir à tous actes ou opérations, à tous emprunts avec ou sans garantie hypothécaire.

Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Capital : 2.000,00 euros
Appoints : Numéraire uniquement

Gérance : M. Jean Noël FILIPPI, demeurant à Bastia (20200), 20 Bd Hyacinthe de Montera.

Cession de parts : Libres entre associés et soumises à agrément sous certaines conditions.

Pour avis,

Le Notaire

23

PELLICCI B. CONFLECTIONS

SARL en liquidation
Au capital de 42.685,72 euros
Siège : 40 Bd Paoli - 20200 Bastia
998 026 819 RCS Bastia

L'assemblée générale réunie le 01/07/09 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Robert PELLICCI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30/06/09.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

Le liquidateur

13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Olmeto en date du 30 juin 2009, enregistré à Sartène le 01 juillet 2009, bordereau 2009/230 case n° 1, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : SARL I BALCONI DI U FRUSTERU

Siège : Lieu-dit Capiccio, 20113 Olmeto

Objet : La création, l'acquisition, l'exploitation, la location gérance ou la vente de tous fonds de commerce, d'hôtellerie, de locations meublées et d'hébergement et accessoirement l'activité de restauration sur place ou à emporter.

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 40.000 euros, composé de 400 parts sociales de cent euros chacune.

Apport en numéraire : 40.000 euros libérés du quart à la constitution.

Gérance : M. GRANGER Jean-Paul demeurant à Olmeto (Corse-du-Sud), Lieu-dit Capiccio, 20113 Olmeto, gérant statutaire nommé pour une durée illimitée.

Cession de parts sociales : Conformément aux dispositions statutaires. Immatriculation : au RCS d'Ajaccio

Pour avis

12

AVIS UNIQUE

L'ensemble des relevés de créances salariales de :

AGENCE EDEC SARL
RCS n° 96 B 225 - Siret 410 056 915
Siège social : Pavillon des Douzes Nobles, Place du Donjon, 20200 Bastia
Déclaré en liquidation judiciaire le 13/02/2007.

A été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le salarié dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur un relevé peut saisir à peine de forclusion le Conseil des Prud'Hommes dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité.

Le Mandataire Liquidateur,
Pierre-Paul de Moro Giafferi

11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ghisonaccia du 01/07/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : SUARA DI MARE
Siège social : Cours Chiodi, 20240 Ghisonaccia

Objet : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 10.000 euros
Gérance : M. Jean Luc BARTOLI, demeurant Cours Chiodi, 20240 Ghisonaccia.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

La gérance

01

COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUM'ORBÙ

AVIS DE MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE

DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE

2ème parution

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur Le Maire de PRUNELLI DI FIUM'ORBÙ en date du 5 juin 2009, la modification du Plan Local d'Urbanisme sera soumise à l'enquête publique durant 30 jours, soit du 08 juillet 2009 au 06 août 2009, inclus.

Monsieur MARCELLES Claude, assurera les fonctions de Commissaire-Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

* Un dossier sera déposé à la Mairie Annexe de PRUNELLI DI FIUM'ORBÙ, à Abbazia, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire-Enquêteur - Mairie de PRUNELLI DI FIUM'ORBÙ, lequel les annexera au registre.

* Une permanence sera assurée par le commissaire-enquêteur à la Mairie Annexe de PRUNELLI DI FIUM'ORBÙ à Abbazia, afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, les jours suivants :

- Mercredi 8 juillet 2009 de 14h à 17h
- Mercredi 15 juillet 2009 de 14h à 17h
- Mercredi 22 juillet 2009 de 14h à 17h
- Mercredi 29 juillet 2009 de 14h à 17h
- Jeudi 6 août 2009 de 14h à 17h, jour de clôture de l'enquête publique.

02

République Française

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DE HAUTE-CORSE

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant les prélèvements en eau des captages de QUERCEDANO, VALDO, FALCONAJA 1-2 et du forage de FELICETO 95.Q, pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de FELICETO a été présentée par cette dernière.

Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral n°2009-181-3 en date du 30 juin 2009.

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés au prélèvement de ces ressources suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté. La dérivation des eaux desdits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture. Un exemplaire sera déposé en Mairie de FELICETO et pourra y être consulté.

En outre, pendant la durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en Mairie de FELICETO, en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Fait à Bastia, le 2 juillet 2009

P/Le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
de Haute-Corse,
L'Ingénieur en Chef du Génie Sanitaire
Joseph MATTEI

03

République Française

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DE HAUTE-CORSE

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande de modification de l'autorisation administrative concernant les prélèvements en eau des captages de POGGI 1-2, SAN ANTONIO 1-2, TERRE DI GULE, PIETRALARELLA, ERBAJOLO et du Forage de POGGIO, pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de POGGIO D'OLETTA a été présentée par cette dernière.

Une nouvelle autorisation abrogeant celle du 20 décembre 2004, a été délivrée par arrêté préfectoral n°2009-181-4 en date du 30 juin 2009.

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés au prélèvement de ces ressources suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

La dérivation des eaux desdits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture. Un exemplaire sera déposé en Mairie de POGGIO D'OLETTA et pourra y être consulté.

En outre, pendant la durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en Mairie de POGGIO D'OLETTA, en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Fait à Bastia, le 2 juillet 2009

P/Le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
de Haute-Corse,
L'Ingénieur en Chef du Génie Sanitaire
Joseph MATTEI

04

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ASSISTANCE JURIDIQUE DC N°03/2009

1 - Identification de la collectivité qui passe le marché

Mairie de Pietracorbara, hameau Oreta 20233 Pietracorbara, tél. : 04.95.35.20.59, fax. : 04.95.35.28.31, mail : mairie.pietracorbara@wanadoo.fr.

2 - Procédure de passation :

Procédure non formalisée, passée en application du règlement inférieur du SMAC, pour les marchés d'un montant inférieur à 20 000€ HT.

3 - Objet du marché :

74111100 - 1 Services d'assistance juridique, en matière de droit des collectivités.

4 - Caractéristiques principales et durée du marché :

La forme du marché retenue est à bon de commande à prix unitaires. Le présent marché est conclu pour une année à compter de la date du 1er ordre de service.

5 - Modalités essentielles de financement et de paiement :

Les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique. Les paiements seront effectués dans un délai global de 40 jours.

6 - justificatif à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Certificats et attestations prévues par l'article 45 et 46 du Code des marchés publics et détaillés dans le document unique de consultation.

7 - Critères de choix des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuse au regards des critères suivants : valeur technique (coefficient 6) ; prix (coefficient 4).

8 - Délai de validité des offres : 90 jours

9 - Retrait du dossier, renseignements d'ordre technique ou administratif et remise de l'offre : Adresse mentionnée au 1.

10 - Date limite de dépôts des offres : Vendredi 17 juillet 2009 à 17 h 00

11 - Date de publication : Jeudi 02 juillet 2009

40

SOCIETE CORSE DE DISTRIBUTION DE CAFE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.800 euros
Siège social : Acquadoria Montebianco
20138 Coti Chiavari
441 729 890 RCS Ajaccio

Par délibération du 30/06/2009, M. Jean Luc BLANC, dt à Marseille (13006), 14 rue Hésus, a été désigné en qualité de gérant au lieu et place de M. Stéphane FERRUCCI, démissionnaire.

Pour avis



Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.

GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS



PAR INTERNET
www.infogrefe.fr

L'information légale
sur les entreprises

(Kbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINITEL 3617 infogrefe

0,93€ + 0,86€ TTC/mn

PAR TÉLÉPHONE 0 899 70 22 22

1,349€ TTC/appel + 0,337€ TTC/mn

22

**Marie-Madeleine
AUDISIO-ORNANO**

Avocat
32 cours Napoleon
20000 Ajaccio

Société Civile de Moyens
**CABINET DE KINESITHERAPIE
DE PIETRALBA**

Au capital de Deux Cent Quarante (240) euros
Siège social : Résidence des Lacs –
Le Cinto C 1 avenue du Mont Thabor
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 440 122 505

**AVIS DE NOMINATION
D'UN CO-GERANT**

Aux termes d'une décision collective
extraordinaire des associés en date du
24 juin 2009, Mme Sandrine HAMON
née VIDAL a été nommée co-gérante de
la société à compter du 24 juin 2009
pour une durée non limitée.
Les modifications résultant dans l'avis
antérieurement publié sont les suivantes :
Ancienne mention : Co-gérants : Alain
NICLOSSE, Florence JEAN épouse
FOURNIER, Anthony VARALDO.
Nouvelle mention : Co-gérants : Alain
NICLOSSE, Florence JEAN épouse
FOURNIER, Anthony VARALDO, Sandrine
HAMON née VIDAL.

Pour insertion,
La co-gérante, Sandrine HAMON

41

SNC DMI CONSEILS

DEVILLERS MARYLINE ISABELLE
CONSEILS
Pont de Travo
20240 Ventiseri
RCS Bastia 500 818 976
N° de gestion 2007 B 454

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une assemblée générale
extraordinaire en date du 31 mars 2009,
les co-gérantes ont décidé la dissolution
anticipée de ladite société. La société
subsistera pour les besoins de la liqui-
dation et jusqu'à la clôture de celle-ci.
Mme DEVILLERS Maryline demeurant
à Pont de Travo, 20240 Ventiseri, est
nommée liquidateur. Le siège de la
liquidation est fixé à Pont de Travo,
20240 Ventiseri. C'est à cette adresse
que la correspondance devra être
adressée et que les actes et documents
devront être notifiés. Les actes et
pièces relatifs à la liquidation seront
déposés au registre du commerce et
des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,
Mme DEVILLERS Maryline, liquidateur

43

COUTANT CLUCHAGUE

Avocats

PICCOLO SERVICES France

485 357 479 RCS Bastia
en cours de transfert à Grasse

L'AGE du 10/06/2009 a décidé à com-
pter du 10/06/2009 :

- Du transfert de siège social de la
société de chez IGS IMMEUBLE FUN-
TANONE, 20200 Ville di Pietrabugno,
20200 Bastia, à Gattières 06510, 2020
route de la Manda «Les Escaputéous».
- De l'augmentation de capital d'un
montant de 63.400 euros pour porter le
capital à 64.400 euros par émission de
63.400 actions nouvelles, suite au certi-
ficat de dépôt des fonds établi le 10 juin
2009 par la Banque Populaire de la
Côte d'Azur.

- De la transformation de la SARL en
SAS ;
En conséquence, les articles 1, 4, 6, 7
des statuts ont été modifiés.

Mentions anciennes :

Article 1 – Forme : SARL

Article 4 – Siège social : Chez IGS –
Immeuble Funtanone – 20200 Ville di
Pietrabugno.

Article 6 – Apports : 1.000 euros

Article 7 – Capital social : 1.000 euros
divisé en 1000 parts de 1 euro chacune.

Mentions nouvelles :

Article 1 – Forme : SAS

Article 4 – Siège : Gattières 06510,
2020 Route de la Manda «Les Escapu-
téous».

Article 6 – Apports : 64.400 euros

Article 7 – Capital social : 64.400
euros divisé en 64.400 actions de 1
euro chacune.

La société sera immatriculée au RCS
de Grasse.

45

**Maître Claire
DAUDIN-BRANDIZI**

Avocat
38 Bd Paoli - 20200 Bastia

Par AGO du 15 décembre 2008, les
associés de la société PIETRI AUTO-
MOBILES, SAS au capital de 182.940
euros dont le siège est à Sotta (20246),
Hameau de Borivoli (329 804 488 RCS
Ajaccio) ont nommé : M. Didier PIETRI,
ancien Directeur Général, demeurant à
Sotta (20146), Hameau de Borivoli, en
qualité de Président en remplacement
de M. Joseph Martin PIETRI.

29

SARL

DIMENSION MENUISERIE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 16.000 euros
Siège social : Résidence du Cap
Bât. C – 20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une
société présentant les caractéristiques
suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : SARL DIMENSION
MENUISERIE

Siège social : Résidence du Cap, Bât. C,
20200 Bastia.

Objet : L'objet social est la pose, l'achat
et la vente de tout type de menuiserie
pour les professionnels et les particu-
liers, ainsi que les petits travaux de
maçonneries.

Durée : 99 années

Capital : 16.000 euros

Apports en numéraire : 10.000 euros

Apports en nature : 6.000 euros

Gérance : est nommé gérant de la
société M. TARDIF Mickaël Gilles Antoi-
ne, né le 23 octobre 1982 à Auxerre
(Yonne 89) de nationalité Française,
demeurant 14 Bd Paoli, 20200 Bastia.
Régime matrimonial : Célibataire, non
lié par un pacte civil de solidarité, (régi-
me non modifié depuis ainsi qu'il (elle)
le déclare).

Immatriculation : au RCS de Bastia.

Pour avis

25

**AVIS DE CHANGEMENT
DE REGIME MATRIMONIAL**

Information concernant les époux :
M. Paul DARI, retraité, époux de Mme
Elise MANCA, sans profession, demeu-
rant à Bonifacio (20169), 3 rue Saint
Nicolas, né à Arzachena (Italie), le 13
mai 1925, de nationalité française.
Marié sous le régime légal de la com-
munauté d'acquêts, à défaut de contrat
de mariage préalable à leur union célé-
brée à la Mairie de Alès (Italie), le 8 juin
1951, ledit régime n'ayant subi aucune
modification contractuelle ou judiciaire
postérieure, ainsi déclaré.
Information concernant la modification du
régime matrimonial :

Adoption du régime de la communauté
universelle avec apport des biens
propres à la communauté universelle,
clause d'attribution intégrale de la com-
munauté universelle au survivant des
deux époux et exclusion de la reprise
des biens propres en cas de dissolution de
la communauté par le décès d'un
des époux.

Acte contenant le changement de régime
matrimonial reçu par Me Alexandre SAN-
TONI, notaire à Bonifacio, le 26 juin 2009.
Information concernant l'opposition :
Oppositions à adresser, s'il y a lieu,
dans les trois mois de la date de paru-
tion du présent avis, par lettre recom-
mandée avec demande d'avis de récep-
tion ou par exploit d'huissier, auprès de
Me Alexandre SANTI, notaire à
Bonifacio.

Pour avis et mention,
Me Alexandre SANTI, Notaire

17

**Cabinet de
Christian FINALTERI**

Avocat
41 Bd Paoli – 20200 Bastia
Tél. 04.95.34.86.36 – Fax : 04.95.54.07.91

SARL PI RA FE

Société à Responsabilité Limitée
Capital social de 7.500 euros
Siège social : Figaretto
20230 Poggio Mezzana
RCS Bastia 452 309 289

**NOMINATION
D'UN NOUVEAU GERANT**

Correctif apporté à la publicité parue la semai-
ne du 22 mai au 4 juin 2009 (n° 6267)

Il fallait lire M. Jean-Félix CIMIGNANI
est nommé en qualité de gérant à
compter du 23 décembre 2008 en rem-
placement de M. David PILLOT.
Le dépôt légal sera effectué au Registre
du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,
Le gérant

16

CORSICA HAUT DEBIT

Société Anonyme
au capital de 6.038.115 euros
Siège social : Le Colomba
Rue Colomba – 20000 Ajaccio
432 706 265 RCS Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 18
mars 2009, le conseil d'administration a
décidé de :

- coopter en qualité d'administrateur
puis de nommer en qualité de Président
du Conseil d'Administration, M. Didier
CHARVET, domicilié 131 Bd Brune,
75014 Paris, en remplacement de M.
Didier DILLARD, démissionnaire de
l'ensemble de ses fonctions,
- confirmé M. Pierre PUGLIESI dans
ses fonctions de Directeur Général,
- coopter en qualité d'administrateur
Mme Marion EYMAR, domiciliée 2 ave-
nue de Champaubert, 75014 Paris, en
remplacement de Mme Sandrine LEIDI,
démissionnaire.
Mention en sera portée au RCS d'Ajaccio.

44

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une
société présentant les caractéristique
suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : ARGEO

FORME : Société Civile Immobilière

SIEGE SOCIAL : Immeuble Le Murat
Bt C ; chemin de l'Annonciade ; 20200
Bastia.

OBJET SOCIAL : l'acquisition de tous
biens immeubles bâtis ou à bâtir, l'édifi-
cation de toute amélioration et rénova-
tion de bâtiments existants et de toute
opération de construction destinée à la
mise en valeur de ces biens en vue
d'une location en totalité, par fraction ou
même la revente desdits biens.

Le tout directement ou indirectement,
pour son compte ou pour le compte de
tiers par voie de création de sociétés
nouvelles, d'apport, de commandites,
de souscriptions, d'achat de titres ou de
droit sociaux, de fusions, d'alliances, de
sociétés en participation ou de prise ou
de daton en location ou en gérance de
tous les biens et droits ou autrement,
La propriété et la gestion de tous
immeubles et droits immobiliers.

Pour la réalisation de cet objet ou pour
en faciliter celui-ci, la société peut
recourir en tous lieux à tous actes ou
opérations, notamment acquisition,
recours à l'emprunt, affectation en
hypothèque ou autres sûretés réelles
sur les biens sociaux.

Et plus généralement, toutes opérations
financières mobilières ou immobilières
pouvant se rattacher directement ou
indirectement à cet objet social et à tous
objets similaires ou connexes que pour
le compte de tiers ou en participation
sous quelque forme que ce soit, n'affectant
pas le caractère civil de la société.
DUREE : 99 années à compter de son
immatriculation au registre du com-
merce et des sociétés.

CAPITAL : 1070 Euros

GERANT : M. Georges HUILLET
demeurant Immeuble Le Murat Bt C ;
chemin de l'Annonciade ; 20200 Bastia .

IMMATRICULATION : au registre du
commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour Avis,
Le Gérant

38

**SARL BONIFACIENNE
DE CONGELATION**

Société à Responsabilité Limitée
Capital social : 30.489,80 euros
Siège social : Lieu dit Langone
Bonifacio (Corse-du-Sud)
RCS Ajaccio B 306 039 942

Suivant délibération en date à Bonifacio
du 05 mai 2000, enregistré à Porto-Vec-
chio le 2 juillet 2009, bordereau 225
case 7, l'assemblée générale extraordi-
naire des associés a décidé de proroger
de 70 années à compter du 14 mai
2001 la durée de la société, pour se ter-
miner le 13 mai 2071, et de modifier
corrélativement l'article 4 des statuts
relatif à la durée de la société.

Pour avis et mention

42

SNC DMI CONSEILS

DEVILLERS MARYLINE ISABELLE
CONSEILS
Pont de Travo
20240 Ventiseri
RCS Bastia 500 818 976
N° de gestion 2007 B 454

**AVIS DE CLOTURE
DE LIQUIDATION**

Aux termes d'une assemblée générale
extraordinaire en date du 31 mars 2009,
les co-gérantes ont :

- Approuvé les comptes définitifs de
liquidation
- Déchargé Mme DEVILLERS Maryline
de son mandat de liquidateur
- Donné à cette dernière quitus de sa
gestion
- Ont constaté la clôture de la liquidation
à compter du jour de ladite assemblée
La société sera radiée du registre du
commerce et des sociétés de la ville de
Bastia.

Pour avis et mention,
Mme DEVILLERS Maryline, liquidateur

35

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'un procès-verbal du 29 juin 2009, l'associé unique de la société SAMCO, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé au Z.I de Baléone, 20167 Mezzavia-Afa, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 499 406 601, statuant conformément à l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

36

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'un procès-verbal du 29 juin 2009, l'associé unique de la société SAE, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé au Z.I de Baléone, 20167 Mezzavia-Afa, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 437 636 202, statuant conformément à l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

10

KALLISTE POINT COM

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.700 euros
Siège social : Villa Françoise
Quartier l'Annonciade - 20200 Bastia
441 049 913 RCS Bastia

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2009, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia (Haute-Corse).

Pour avis

27

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia, du 25 juin 2009 dûment enregistré à la Recette des Impôts de Bastia, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile
Dénomination : SCI ELBO
Siège social : Bastia (20200), Résidence Les Pins Parasols, Les Mélézes, Bât. 3, Quartier Montepiano.

Objet : L'acquisition de tous biens immeubles et droits immobiliers, leur mise en valeur, la construction et l'amélioration de tous bâtiments.
L'administration et l'exploitation par location ou autrement de tous immeubles bâtis et non bâtis.

Pour la réalisation de cet objet ou pour en faciliter celui-ci, la société peut recourir à tous actes ou opérations, à tous emprunts avec ou sans garantie hypothécaire.

Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

Durée : 99 ans
Capital : 100,00 euros
Apport en numéraire

Gérance : M. Jean Philippe MARIANI, demeurant à Bastia (20200), Résidence Les Pins Parasols, Les Mélézes Bât. 3, Quartier Montepiano.

Cession de parts : Libres entre les associés et leurs descendants.
RCS de Bastia.

Pour avis,
Le gérant

15

CAR. TRADING

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : C/ Mme GIROLAMI Marie-Louise
89 Santa Croce - 20290 Vignale

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Borgo du 06/07/09, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL
Dénomination : CAR. TRADING
Siège social : C/ Mme GIROLAMI Marie-Louise, 89 Santa Croce, 20290 Vignale.

Objet : L'achat, la vente de voitures, motocycles neufs ou d'occasions.

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS.

Capital : 10.000 euros
Gérance : Mme Marie-Louise GIROLAMI, demeurant 89 Santa Croce, 20290 Vignale.

Immatriculation de la société au RCS de Bastia.

La gérance

07

BATIMAG

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 30.489,80 euros
Route d'Algajola Corbara - 20220 Ile-Rousse
410 557 227 RCS Bastia

**TRANSFORMATION EN SAS
NOMINATION DES
ORGANES DE DIRECTION**

Par délibération du 6 avril 2009, l'assemblée générale extraordinaire a décidé, aux fins de la transformation de la société en SAS, de nommer pour une durée de 6 exercices :

- en qualité de Commissaire aux comptes titulaires et Commissaire à la transformation : FIDECOMPTA, Commissaire aux comptes inscrit, Parc du Banihan, Montée de Saint Menet, B.P 12, 13367 Marseille Cedex 11,

- en qualité de Commissaire aux comptes suppléant : FIDAREX, Commissaire aux comptes inscrit, Actiparc Marseille Est, B.P 3, 13713 La Penne sur Huveaune.

Par délibération du 6 mai 2009, l'assemblée générale extraordinaire a décidé, au vu du rapport établi par la société FIDECOMPTA, Commissaire à la transformation et aux comptes, de transformer la société en société par actions simplifiée sans création d'un être moral nouveau de nommer en qualité de Président pour une durée illimitée, M. Philippe HEMAIN demeurant Résidence Fior di Mare, 20200 ville di Pietrabugno.

Le mandat des Commissaires aux comptes se poursuit jusqu'à leur terme. Aucune modification n'est apportée à l'objet social et à la durée de la société.

La cession des actions se fait par voie de transfert, conformément à la loi, sous réserve du droit de préemption des actionnaires et de l'agrément du Président. Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblée et de participer aux délibérations.

Pour avis

55

CHANGEMENT NOM

M. HUBERT Olivier, né le 24 juin 1980 à Douai (59), demeurant Les Terrasses du Macchione, 20600 Bastia, agissant en son nom personnel, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de MURACCIOLI.

05

ERRATUM

Sur l'annonce du 12/06/09 concernant des modifications statutaires de la SARL SABA, Siren 485 399 521,
Il fallait lire : « AGE du 19/05/09 » et « dépôt au RCS de Bastia à compter du 19/05/09 »

Pour avis,
la gérance.

18

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Bastia du 01/07/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI « CARPEDIEM »
Forme : Société Civile Immobilière
Siège : Résidence U Palazzu, Route de St André, 20620 Biguglia

Capital : 1.000 euros

Objet : L'acquisition, la gestion, la vente et plus généralement la location, l'exploitation par bail ou toute autre forme d'un ou plusieurs immeubles que les associés se proposent à l'acquisition.

Gérant : M. Lotfi Nicolas BARBET, demeurant n° 11 Bât. 9, Résidence les Domaniaux, 24110 Saint Astier.

Durée : 99 ans
Immatriculation : au RCS de Bastia.

Pour avis

37

**Maître Claire
DAUDIN-BRANDIZI**

Avocat
38 Bd Paoli - 20200 Bastia

Par acte SSP en date à Ghisonaccia du 11 juin 2009 a été constitué la société AGORA, SARL au capital de 2.000 euros, dont le siège est à Ghisonaccia (20240), Domaine d'Erba Rossa, Route de la Mer, ayant pour objet : la prise en location gérance des fonds de commerce saisonniers de restaurant, pizzeria, débit de boissons, glaces, épicerie, libre-service, bazar dépôt de pain, jeux, laverie et service divers sis au camping d'Erba Rossa à Ghisonaccia.
M. Alain VENTURI demeurant à Bastia (20200), Résidence Caselle, Bâtiment G, Miomo, a été désigné en qualité de gérant. La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

50

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 7 juillet 2009 à Ajaccio, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : COPROMAT
Capital : 150 euros
Siège social : Imm. Le Km 5, Espace Bouttaud, Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio.

Objet : La vente, la location de tout type de matériels de nettoyage. La vente de tout type de produits de nettoyage et d'entretien.

Durée : Quatre vingt dix neuf années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Gérant : M. Jean-Louis Luciani, demeurant Hameau de Pietrosella, 20167 Alata. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

La gérance

46

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 90 parue dans « L'Informateur Corse Nouvelle », semaine du 22 mai au 4 juin 2009, n° 6257, il a été omis la mention suivante :
« La société sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio au 31/12/2008 ».

Pour avis rectificatif,
Le liquidateur, Charles Susini

47

ATF LOCATION

SARL au capital de 12.000 euros
Siège social : La Capitainerie
Quai Pascal Paoli
20137 Porto-Vecchio (Corse)
434 460 515 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal d'AGO du 23/04/2009, il résulte que Henri FILIPPI demeurant U Tufu, 20228 Luri, et Jean-François TERRAZZONI demeurant La Marine, Le Gardian, 20137 Porto-Vecchio, ont été nommés co-gérants, en remplacement de Marcel Georges AGOSTINI, gérant démissionnaire. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal

48

SCP ORTS ASSOCIES

Avocats au Barreau de Nice
15 rue Alexandre Mari - 06300 Nice

ARTICIOCCHÉ

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 5 rue Jean Jaurès - 34200 Sète
RCS Sète 398 970 855

Aux termes d'une délibération en date du 23 novembre 2004, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ARTICIOCCHÉ a décidé de transférer le siège social du 5 rue Jean Jaurès, 34200 Sète, au Les Collines du Salario, Immeuble Le Colisée, B.P 871, 20192 Ajaccio, à compter du 23 novembre 2004 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SETE sous le numéro 398 970 855 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Aux termes de cette même délibération, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de procéder à la nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Mme Elisabetta de Cadilhac, démissionnaire, et de modifier en conséquence l'article 13 des statuts.

La gérance sera exercée à compter du 23 novembre 2004 par M. Pierluigi VIGNUZZI, né à Rome (Italie) le 7 avril 1950, de nationalité italienne, domicilié Via Tommaso Salvini, n° 45, Rome (Italie), nommé pour une durée indéterminée.

09

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans le journal n° 6272 "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE" du 3 juillet 2009, concernant la S.A NEOTEC INFORMATIQUE, il y a lieu de lire :
"... nouvelle immatriculation auprès du RCS d'Ajaccio".

SARL NICO'S

Capital 7622,45 euros
Siège : Calvi Marine
Route de Porto
20260 Calvi
Siret 428 608 020 00015

AVIS DE MODIFICATIONS

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 25 avril 2009, il a été décidé :

1) - Suite au décès de M. NICOLINO René associé majoritaire de la société ses 375 parts sont réparties de la manière suivante : 125 parts à Mlle NICOLINO Christine, 25 parts à M. NICOLINO Bruno.

Ancienne mention :**Article 8 - Capital social :**

NICOLINO René : 375 parts numérotées de 1 à 375

NICOLINO Christine : 25 parts numérotées de 476 à 500

NICOLINO Bruno : 100 parts numérotées de 376 à 475

Nouvelle mention :**Article 8 - Capital social :**

NICOLINO Christine : 150 parts numérotées de 250 à 375 et de 476 à 500

NICOLINO Bruno : 350 parts numérotées de 1 à 250 et de 376 à 475

2) - De modifier l'objet social :

Ancienne mention :**Article 2 - Objet social :**

L'étude, la conception et réalisation de projets industriels et d'équipement, l'achat, la location et la revente de tous biens d'équipements, notamment de bateaux de plaisance et en particulier de catamarans de croisière, d'immeubles et de biens de consommation, l'assistance administrative, commerciale, financière, juridique et technique à des particuliers ou à des entreprises.

Nouvelle mention :**Article 2 - Objet social :**

La société a pour objet, tant en France, qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à :

a) - L'achat, la vente, la construction, la promotion, la gestion, la transformation, la réparation, la location, le courtage de tous biens d'équipements, notamment de bateaux de plaisance et d'immeubles meublés ou non.

b) - La gestion dans le sens le plus large de tous portefeuilles d'assu-

rances, toutes activités dans le domaine de l'assurance, à l'exception de l'activité de courtage.

c) - La vente et l'achat en gros ou au détail, l'importation, l'exportation et le franchising de tous produits d'équipement ou de consommation.

d) - Toutes opérations, pour compte propre ou pour compte de tiers, relatives à la création, à la gestion ou au financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises minières, industrielles, commerciales, financières, immobilières et de services, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, de portefeuille créé à cet effet.

e) - Toutes activités financières sous toutes formes ne nécessitant pas d'agrégation légale ou réglementaire.

f) - La gestion de la fourniture à des entreprises et sociétés :

1) - De services et conseils entre autre dans le domaine de l'administration, de l'organisation, de la gestion, de l'informatique et du commercial, ce dans le sens le plus large.

2) - De prêts, financements et garanties sous toutes formes, ne nécessitant pas d'agrégation légale ou réglementaire.

3) - De toutes études, missions de conseil et de gestion d'entreprises.

4) - D'assistance technique.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits et services.

Plus généralement, la société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

3) - De transférer le siège social de la société :

Ancienne mention : Article 4 - Siège social :

Le siège social est fixé chez SARL CALVI MARINE, Route de Porto, Calvi, Haute-Corse.

Nouvelle mention : Article 4 - Siège social :

Le siège social est fixé chez M. POYER Gérard, Villa Verena, 13 bis Avenue Paul Doumer, L'Ile-Rousse, Haute-Corse.

Pour avis,
Le gérant

COMMUNE DE SAN NICOLAO**AVIS D'ATTRIBUTION****Collectivité passant le marché :**

Commune de SAN NICOLAO
Ancienne Gare de Padulella - Moriani-Plage - 20230 San Nicolao
Tél. 04.95.38.58.74 - Fax : 04.95.38.41.77

Objet du marché : Travaux de VRD Lieu-dit A Vigna.

Lot n° 1 : voirie
Lot n° 2 : éclairage public

Type de procédure : Marché à procédure adaptée**Critères d'attribution :**

- Valeur technique (50 %)
- Prix des prestations (30 %)
- Délai d'exécution (20 %)

Titulaires du marché :

* Lot n° 1 - Voirie
SARL SIT - Lotissement Santa Catalina - 20620 Biguglia

Montant H.T : 191.603,00 euros

Montant TTC : 206.931,24 euros

* Lot n° 2 - Eclairage public

BOSCHETTI ELETRICITA - 20230 San Nicolao

Montant H.T : 38.041,80 euros

Montant TTC : 41.085,14 euros

Date d'attribution du marché : 2 juillet 2009

Date d'envoi de l'avis à la publication chargée de l'insertion : 3 juillet 2009.

Le Maire,
Marie Thérèse Olivesi

Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
32 Bd Paoli - 20200 Bastia
Tél. 04.95.37.64.79 - Fax : 04.95.38.54.17

Suivant acte SSP en date du 25 juin 2009, enregistré à Bastia le 30 juin 2009, Bord. 2007/711, case n° 1, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : OLIVIER BLEU IMMO VILLA VERDE

Forme : Société en Nom Collectif

Siège : 15 bis rue César Campinchi, 20200 Bastia

Capital : 33.000 euros par apport en numéraire

Associés : la SAS « L'OLIVIER BLEU », 15 bis rue César Campinchi, 20200 Bastia, RCS Bastia 499 624 120, et la SARL « OLIVIER BLEU INVEST », 7 rue Princesse, 75006 Paris, RCS Paris 502 601 131.

Objet : La promotion immobilière, la construction et la vente de logements, l'activité de marchand de bien, l'exploitation directe ou indirecte de résidences avec services, le conseil de gestion dans et pour l'immobilier.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Gérance : M. Pierre MATTEI, 07 rue Princesse, 75016 Paris, non associés.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345
20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 30/06/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la LIQUIDATION JUDICIAIRE simplifiée de :

NICOLI Ours Joseph Nicolas
Route de Chiatra
20230 Pietra di Verde

Activité : Maçonnerie

RM n° 450 302 054 (338.03.2B)

Juge commissaire :

M. Jean Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :

M. Jean Paul Poggioli

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Par jugement en date du 30/06/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la LIQUIDATION JUDICIAIRE simplifiée de :

PÂTISSERIE CONFISERIE
LEONCINI - SARL
11 Bd Auguste Gaudin
« AU MARQUIS » - 20200 Bastia

Activité : Pâtisserie, confiserie

RCS Bastia B 343 991 576, 88 B 63

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

Mme M.A Fouquet

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Par jugement en date du 30/06/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la LIQUIDATION JUDICIAIRE de :

CONSEIL AUDIT ETUDE
& FORMATION « CAEF » - SARL
Act. Route Impériale
Résidence Saint Joseph
20600 Bastia

Activité : Conseil, audit, ingénierie, formation
RCS Bastia B 422 176 404, 1999 B 58

G.P.C. IMMO

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 9.000 euros
Siège : Chemin d'Acqualonga - Bâtiment A
20090 AJACCIO

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte SSP en date à Ajaccio du 18 juin 2009, il a été constitué une Société à responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : G.P.C. IMMO

Enseigne : L'ILMO

Siège : Chemin d'Acqualonga - Bât A 20090 AJACCIO

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

L'activité d'agence immobilière et d'intermédiaire dans toute transaction par achat, vente, location ou autre, d'immeubles ou de fonds de commerce.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérant : Madame GANNAC Barbara épouse MARIOTTI, née le 11 septembre 1967 à Nice, demeurant A Fuata 20167 AFA.

Immatriculation : Au Registre du Commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance

Juge commissaire :

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

Mme M.A. Fouquet

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Par jugement en date du 30/06/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

M. CARBONI Efsio Joseph
Villa Colomba
20226 Belgodère

Activité : Maçonnerie

RCS Bastia A 322 035 148, 2005 A 460

RM n° 76.85.2B

Une procédure de REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

Juge commissaire :

M. Jean Baptiste Antonini

Juge commissaire suppléant :

M. Michel Leoni

Mandataire Judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Par jugement en date du 30/06/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

CAPILLUS - SARL
37 Bd Paoli - Galerie Paoli
20200 Bastia

Activité : Coiffure dames

RCS Bastia B 321 484 008, 81 B 57

Une procédure de REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

Juge commissaire :

Mme M.A. Fouquet

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Mandataire Judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât. B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait
SCP Nappi-Casanova
Greffiers Associés

AVIS D'ATTRIBUTION

47 à 51 de 2009

1 – Collectivité territoriale contractante :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
Rond Point du Maréchal Leclerc
20405 Bastia Cedex 9
Tél. 04.95.55.55.55

2 – Objet du marché :

Service : Fourniture de services de télécommunication pour installations fixes et mobiles – 5 lots.

Nomenclature : CPV 64200000-8

Marché couvert par l'AMP.

3 – Procédure :

La procédure est soumise aux dispositions des articles 10, 33, 52, 53, 57 à 59 et 77 du CMP relatifs aux appels d'offres ouverts – Marché à bons de commande avec un minimum et un maximum.

Critères retenus pour le jugement des offres :

- 1 – Prix (60 %)
- 2 – Valeur technique (40 %)

4 – Attribution du marché :

* N° marché : 47 / 2009

Lots et objets : Lot n° 1 : Abonnements, communications entrantes, services de type Audiotel, Télétel, Minitel, télégrammes

Titulaire : France TELECOM S.A. - (75055 Paris)

Date d'attribution du marché : 16/04/2009

Montant Minimum / Maximum annuel TTC : Mini : 60.000 euros - Maxi : 240.000 euros

* N° marché : 48 / 2009

Lots et objets : Lot n° 2 : Abonnement et cheminement des communications locales pour les lignes de raccordement des autocommutateurs téléphoniques dotés de fonctions de routage à moindre coût.

Titulaires : SFR BUISNESS TEAM - (75008 Paris)

Date d'attribution du marché : 25/05/2009

Montant Minimum / Maximum annuel TTC : Mini : 10.000 euros - Maxi : 40.000 euros

* N° marché : 49 / 2009

Lots et objets : Lot n° 3 : Abonnement et cheminement des communications nationales, internationales et vers mobiles pour les lignes de raccordement des autocommutateurs téléphoniques dotés de fonctions de routage à moindre coût.

Titulaires : France TELECOM S.A. - (75055 Paris)

Date d'attribution du marché : 16/04/2009

Montant Minimum / Maximum annuel TTC : Mini : 20.000 euros - Maxi : 80.000 euros

* N° marché : 50 / 2009

Lots et objets : Lot n° 4 : Abonnement et acheminement des communications locales, nationales, internationales, et vers mobiles pour les autres

Titulaires : SFR BUISNESS TEAM - (75008 Paris)

Date d'attribution du marché : 25/05/2009

Montant Minimum / Maximum annuel TTC : Mini : 25.000 euros - Maxi : 100.000 euros

* N° marché : 51 / 2009

Lots et objets : Lot n° 5 : Flotte de téléphones mobiles GSM et services associés

Titulaires : Orange France S.A. - (94754 Arcueil Cedex)

Date d'attribution du marché : 16/04/2009

Montant Minimum / Maximum annuel TTC : Mini : 50.000 euros - Maxi : 200.000 euros

5 – Renseignements complémentaires :

- Avis obligatoire à publier
- Numéro de l'AAPC : 17/2008
- L'appel d'offres a fait l'objet d'un avis publié à « L'Informateur Corse », au Moniteur, au Joue et au BOAMP
- **Nombre d'offres reçues :** Lot 1 : 1 – Lot 2 : 2 – Lot 3 : 2 – Lot 4 : 2 – Lot 5 : 2
- **Estimation de l'administration :** Lot 1 : 128.995,12 euros TTC – Lot 2 : 15.829,99 euros TTC – Lot 3 : 32.673,00 euros TTC – Lot 4 : 13.125,33 euros TTC – Lot 5 : 131.560,00 euros TTC
- Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex – Tél. 04.95.32.88.66 – Fax : 04.95.32.38.55 (Délai de recours : deux mois).
- **Date d'envoi du présent avis :** 7 Juillet 2009.

Le Président,
Pour le Président du Conseil Général
Et par délégation
Le Directeur Général des Services
Thierry GAMBA-MARTINI

Entité publique : Ministère de la Justice.

Entité d'achat : Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de PACA CORSE.

Intitulé de la consultation : Marché public de Travaux avec marché complémentaire possible.

Objet de la consultation : Réfection de l'étanchéité des toitures du Centre Pénitentiaire de Borgo.

Type d'annonce / de procédure : consultation / appel d'offres ouvert.

Date et heure limite de remise des plis : Lundi 31/08/2009 à 10h00.

Retrait des dossiers de consultation entreprises : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Sur internet sous la référence : « borgo2009toits »

Pour tout renseignement, contacter : M. Belleguy au 06.81.76.62.29

Me José-Marie BERTOZZI

Avocat
54 rue Gioffredo – 06000 Nice

Suivant acte SSP en date du 28/06/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL

Dénomination : TALARGO COMPTENCES

Siège : Lieu-dit « Castello Vecchio », 20270 Antisanti.

Objet : Tant sur le territoire de la République Française que sur les territoires des Etats étrangers, la conception, la réalisation et la mise en œuvre de modules de formation dans tout domaine de compétences en vue notamment d'une qualification professionnelle.

Capital : 1.500 euros

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Gérant : M. Henri Lucciardi, demeurant à Antisanti (20270), Lieu-dit « Castello Vecchio ».

Pour avis

SARL BAT EBME

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7.800 euros
Siège social : Marine de Pietracorbara
Pietracorbara (Haute-Corse)
RCS 439 524 075

Suivant délibération d'une assemblée générale ordinaire en date du 30 juin 2006, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, ont décidé la répartition du résultat négatif de la liquidation, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le liquidation

RECTIFICATIF

Dans l'annonce n° 68 parue dans le journal d'annonces légales "L'Informateur Corse Nouvelle" du 26 juin au 2 juillet 2009, relative à la fin de location gérance entre la société RELAIS MON REVE (RCS Ajaccio B 440 461 705) et M. MARCHESECHI (RCS Ajaccio A 482 821 931), il convenait de lire "a pris fin le 15 juin 2009".

Pour avis,
Le Bailleur

SCP ORTS ASSOCIES

Avocats au Barreau de Nice
15 rue Alexandre Mari – 06300 Nice

CIOULE SARL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 5 rue Jean Jaurès – 34200 Sète
RCS Sète 398 960 708

Aux termes d'une délibération en date du 23 novembre 2004, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CIOULE SARL a décidé de transférer le siège social du 5 rue Jean Jaurès, 34200 Sète, au Les Collines du Salaro, Immeuble Le Colisée, B.P 871, 20192 Ajaccio, à compter du 23 novembre 2004 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SETE sous le numéro 398 960 708 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Aux termes de cette même délibération, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CIOULE SARL a décidé de procéder à la nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Mme Elisabetta de Cadilhac, démissionnaire, et de modifier en conséquence l'article 13 des statuts.

La gérance sera exercée à compter du 23 novembre 2004 par M. Pierluigi VIGNUZZI, né à Rome (Italie) le 7 avril 1950, de nationalité italienne, domicilié Via Tommaso Salvini, n° 45, Rome (Italie), nommé pour une durée indéterminée.

ARMAFOR CORSE

SARL au capital de 100.000 euros
Siège social : Reaumont (38140)
100, route de Pré-Izard
(Ancien siège : Z.I de Tragone - 20620 Biguglia)
RCS Grenoble 388 028 292
(Ancien RCS Bastia)

Suivant décision de l'associé unique en date du 23/06/2009, la société a transféré son siège social de Z.I de Tragone, 20620 Biguglia à Reaumont (38140), 100 route de Pré-Izard à compter du 1er juillet 2009, et modifié en conséquence les statuts.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble.

Pour avis,
Le gérant

Pour unique insertion

AVIS D'ATTRIBUTION

56 de 2009

1 – Collectivité territoriale contractante :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
Rond Point du Maréchal Leclerc
20405 Bastia Cedex 9
Tél. 04.95.55.55.55

2 – Objet du marché :

Travaux : Travaux de signalisation verticale de police du réseau routier départemental de la Haute-Corse.

Nomenclature : CPV 45233290-8

Le marché n'est pas couvert par l'AMP.

3 – Procédure :

Appel d'offres ouvert passé selon les articles 33, 52, 53, 57 à 59 et 77 du CMP.

Critères retenus pour le jugement des offres :

- 1 – Prix (50 %)
- 2 – Délai (40 %)
- 3 – Valeur technique des prestations (10 %)

4 – Attribution du marché :

Titulaire : Groupement CODIVPEP / TRAGECO / SES (Parc d'activité de Purettone, 20290 Borgo)

Date d'attribution : 14/05/2009

Montant du marché : Marché à bons de commande avec un minimum annuel de 30.000 euros TTC et un maximum annuel de 120.000 euros TTC.

5 – Renseignements complémentaires :

- Avis obligatoire à publier
- **Numéro de l'AAPC :** 04/2008
- Marché qui a fait l'objet d'un avis publié à « L'Informateur Corse », Moniteur, JOUE, BOAMP.
- **Nombre d'offres reçues :** 4
- **Estimation de l'administration :** 101.926,39 euros TTC
- Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex – Tél. 04.95.32.88.66 – Fax : 04.95.32.38.55 (Délai de recours : deux mois).
- **Date d'envoi du présent avis :** 7 Juillet 2009.

Le Président,
Pour le Président du Conseil Général
Et par délégation
Le Directeur Général des Services
Thierry GAMBIA-MARTINI

AVIS D'ATTRIBUTION

41 de 2009

1 – Collectivité territoriale contractante :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
Rond Point du Maréchal Leclerc
20405 Bastia Cedex 9
Tél. 04.95.55.55.55

2 – Objet du marché :

Travaux : Construction d'un centre d'exploitation départemental à Monticello – Lot 2.

Nomenclature : CPV 45210000-2

Le marché non couvert par l'AMP.

3 – Procédure :

Marché négocié en application des articles 10, 34, 34-I-5, 65 et 66 du CMP.

Critères retenus pour le jugement des offres :

- 1 – Prix des prestations (60 %)
- 2 – Valeur technique (40 %)

4 – Attribution du marché :

N° marché : 41/2009

Lots et objets : Lot n° 2 – Charpente métallique – Couverture – Bardage

Titulaire : S.A FUSELLA - (20290 Borgo)

Date d'attribution du marché : 07/04/2009

Montant Prix Global forfaitaire en HT : 98.000 euros

5 – Renseignements complémentaires :

- Avis obligatoire à publier
- **Numéro de l'AAPC du marché négocié :** 33/2007
- Ce marché négocié a fait l'objet d'un avis publié à « L'Informateur Corse », au Moniteur, au JOUE et au BOAMP
- **Nombre d'offres reçues :** 3
- **Estimation de l'administration :** Lot 2 : 124.211,52 euros TTC
- Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex – Tél. 04.95.32.88.66 – Fax : 04.95.32.38.55 (Délai de recours : deux mois).
- **Date d'envoi du présent avis :** 7 Juillet 2009.

Le Président,
Pour le Président du Conseil Général
Et par délégation
Le Directeur Général des Services
Thierry GAMBIA-MARTINI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA SERVICES DES MARCHES PUBLICS

Pour toutes annonces : Vous pouvez consulter notre site internet : www.bastia-agglomeration.com

AVIS DE PUBLICITE

MARCHE N° 09/36

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Communauté d'Agglomération de Bastia.

Correspondant : M. le président de la Communauté d'agglomération de Bastia, port de toga B.P. 97, 20291 Bastia Cedex,
Tél. : 04-95-55-18-18, télécopieur : 04-95-32-70.51

adresse Internet : <http://www.bastia-agglomeration.com>.

Objet du marché : Désordres électriques aux tennis et logement gardien

Lieu d'exécution et de livraison : Complexe sportif de la carbonite

Durée du marché ou délai d'exécution : 1 mois jours de délais à compter de l'ordre de service

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : groupement solidaire.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui le réglementent :

Article 86 à 118 du code des marchés publics français.

Paiement par la personne publique sur son budget, par mandat administratif dans un délai de 40 jours

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat sont mentionnés dans la page 6 du règlement de la consultation

Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux du code des marchés publics.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques, professionnelle et financières.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- prix des prestations : 60%
- délai d'exécution : 40%

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 28

Date limite de réception des offres : le 21 JUILLET 2009 à 12 H 00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 09/36

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

gratuit. Les dossiers peuvent être retirés à la communauté d'agglomération de Bastia – Service des Marchés Publics ou envoyés gratuitement sur demande écrite.

Conditions de remise des candidatures et des offres : Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté selon les modalités définies au règlement de la consultation à l'adresse du pouvoir adjudicateur.

Date d'envoi à la publication : le 07 juillet 2009

COMMUNE DE MURO

AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

(2ème parution)

Par arrêté du 18 juin 2009, le Maire de MURO a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au zonage d'assainissement

Mme Madeleine LANFRANCHI LEBLANC, a été désignée Commissaire Enquêteur, par ordonnance de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Bastia, en date du 11 juin 2009.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de MURO du 13 juillet 2009 au 14 août 2009 aux heures habituelles d'ouverture.

Durant ce délai, un dossier sera déposé en Mairie, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à Mme le Commissaire-Enquêteur.

Afin de répondre aux demandes d'information du public, une permanence sera assurée par Mme le Commissaire Enquêteur en **Mairie de MURO**, les 13 et 15 juillet et les 13 et 14 août 2009 de 10h à 12h.

Le rapport et les conclusions de Mme le Commissaire Enquêteur seront tenus en Mairie de MURO, à disposition du public dans un délai maximum d'un mois après clôture de l'enquête publique.

**LES ANNONCES LEGALES ET AVIS SONT RECUS
JUSQU'AU JEUDI 9 H 00 DERNIER DÉLAI**

POUR PARAÎTRE LE VENDREDI

FAX : 04 95 32 02 38 - al@informateurcorse.com

75

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 08 juillet 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DIANE**Forme** : SARL**Capital** : 7500 Euros**Siège social** : 8 Boulevard Paoli – 20200 Bastia

Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger, l'achat et la vente de livre neufs et d'occasion, et généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Durée : 99 ans

Cogérants : M. Sébastien Antoine BONIFAY, demeurant, Résidence « Les Horizons bleus », quartier Recipello – 20200 Bastia et M. Pierre Gaston NEGREL, demeurant Villa « Les Buissonnets », Bd Benoit Danesi – 20200 Bastia.
Immatriculation : la société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis

70

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Bastia du 03/07/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI DIUNISU**Forme** : Société Civile Immobilière**Capital** : 100,00 euros**Siège social** : I Fioretti, Village de Canari, 20217 Canari.

Objet : L'acquisition, notamment par voie d'apport, la gestion et l'administration de tous portefeuilles de titre, de tous meubles, immeubles et biens immobiliers situés en France.

Durée : 99 ans

Gérant : Mlle Sandrina GASSMANN, demeurant I Fioretti, Village de Canari, 20217 Canari.

Immatriculation : la société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis

61

SARL FL CONSULTING

Au capital de 5.100 euros
Siège social : Lucciana (Haute-Corse)
Campiani - Route de Figarella
RCS Bastia (Haute-Corse) 488 504 739

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée extraordinaire en date du 08 juillet 2009, il a été décidé de nommer M. Yves Albert PAOLI, demeurant à Lucciana (Haute-Corse), Lieu-dit Campiani, gérant de la société SARL FL CONSULTING, à compter du 08 juillet 2009, en remplacement de Mme Muriel Anne PETRONI épouse PAOLI, gérante démissionnaire, à la même date et de modifier en conséquence l'article 42 des statuts.

Pour avis,
le gérant

60

SCI CAMPIANI

Au capital de 40.920 euros
Siège social : Lucciana (Haute-Corse)
Campiani - Route de Figarella
RCS Bastia (Haute-Corse) 453 391 914

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée extraordinaire en date du 08 juillet 2009, il a été décidé de nommer M. Yves Albert PAOLI, demeurant à Lucciana (Haute-Corse), Lieu-dit Campiani, gérant de la société SCI CAMPIANI, à compter du 08 juillet 2009, en remplacement de M. Jean François PAOLI, co-gérant démissionnaire, à la même date et de modifier en conséquence l'article 23.1 des statuts.

Pour avis,
le gérant

58

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'une assemblée générale en date du 28 Mai 2009 régulièrement enregistrée, les associés de la SEL DES DOCTEURS APPIETTO FLORI HOULLIER, SELARL au capital de 34320 euros, dont le siège social est à Mezzavia 20090 Ajaccio, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro B 440 569 184, ont procédé à une augmentation de capital par voie de création de 4 parts nouvelles d'un montant total de 2400 euros numérotées de 3421 à 3424.

Lesquelles parts sociales nouvellement créées ont été entièrement souscrites par Monsieur Pierre KAEMMERLEN, demeurant à Porto Vecchio, Route d'Arca, Péri Giovanni, né le 27 Décembre 1953 à Lyon (4°).

Le capital social a été ainsi modifié de la manière suivante :

Le capital social est fixé à la somme de trente six mille sept cent vingt euros (36720 euros) divisé en 3424 parts sociales de 10,72 euros chacune intégralement libérées et numérotées de 1 à 3424.

76

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Furiani (Haute-Corse) du 08 juillet 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée**Dénomination** : SOBODICO**Siège social** : Furiani (Haute-Corse), Lieu-dit Lunlugine, RN 193.

Objet : L'exploitation de tout centre de loisirs et de distractions destiné à recevoir un large public dans un but amical et sportif et plus particulièrement, l'exploitation d'une salle de bowling et d'un espace de jeux avec simulateurs électroniques.

L'exploitation d'un débit de boissons de 1ère catégorie, snack, crêperie, glacier.

Durée : 60 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 8.000 euros

Gérance : - M. Cyril KRIEGEL, demeurant à Lucciana (Haute-Corse), Villa A 58, lot Maraninca.

- M. Pierre VINCENTI, demeurant à Campile - Borgo (Haute-Corse), 151 Groupe Scolaire.

Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal

73

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Borgo du 25/06/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière**Dénomination** : SEBAPAG**Siège social** : Zone artisanale de Purettonne, 20290 Borgo.

Objet : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1.000 euros

Gérance : M. Sébastien PAGANI, demeurant 54 Route du Bord de Mer, 20200 Bastia.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés de Bastia.

La Gérance

74

NADIR

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 90.000 euros
Siège social : Allée Abatucci - Lot 357
St Cyprien - 20137 Lecci

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 1er juin 2009, enregistré à la recette des impôts de Porto-Vecchio le 30 juin 2009, bordereau 223, case 1, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée**Dénomination** : NADIR**Siège social** : Allée Abatucci, Lot 357, St Cyprien, 20137 Lecci.

Objet : Tant en France qu'à l'Etranger, l'exploitation par prise à bail, création, mise en location gérance, acquisition et vente de tous fonds de commerce et plus particulièrement l'exploitation d'un fonds de commerce d'hôtel et restaurant, bar, toutes activités s'y rapportant, ainsi que l'activité de remise en forme.

Durée : 60 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 90.000 euros

Gérance : M. Didier Paul Edmond DELHAISE, demeurant Allée Abatucci, Lot 357, St Cyprien, 20137 Lecci.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés d'Ajaccio

La Gérance

77

M. ARNOUX (Jean-Christian) né le 15 avril 1982 à Martigues (Bouche-du-Rhône), demeurant chez Mme PEDINIELLI Françoise n° 21, les Hauts du Vazzio, à Ajaccio (Corse-du-Sud), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : PEDINIELLI.

ACTION SOCIALE**L'appel au bénévolat de l'association Caminendu**

L'association des **Soins Palliatifs Camniendu**, qui accompagne les personnes dans un moment difficile de leur vie, lors d'une grave maladie, organise, le mercredi 22 juillet de 10 h à 12h, **9 rue des Terrasses**, à **Bastia**, un temps de rencontres pour informer et recruter de nouveaux bénévoles appelés à devenir, des accompagnants formés et disponibles. Pour tout renseignements, contacter le **04 95 31 55 48** ou le **06 07 69 74 76**.

PATRIMOINE**L'île au cœur de la presse spécialisée**

VMF, la principale revue française consacrée au patrimoine bâti, propose dans son numéro de juillet un dossier spécial de 50 pages entièrement consacré à la **Corse**, intitulé **«La Corse, les côtes et le grand large»**. On y retrouve nos citadelles, forts, palazzi et autres tours de guêt.



Location
TAG
de Chapiteaux

LOCATION TAG

Chapiteaux
Toutes les Structures
répondant
à vos besoins !

67

U CANTARELLU

SARL au capital de 1.500 euros
Siège social : Col de San Stefano
20232 Olmeta di Tuda
RCS Bastia 501 345 268

Aux termes d'une délibération en date du 26/06/2009, la collectivité des associés a pris de la démission de M. Jean-Philippe GIUDICELLI et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Gérard POYO, demeurant Col de San Stefano, 20232 Olmeta di Tuda pour une durée illimitée.

L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de M. Jean-Philippe GIUDICELLI a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de M. Gérard POYO.

La Gérance

63

SOGEDI

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 15.245 euros
Siège social : Rue du Soleil Levant
Immeuble Le Castelet
B.P 57800 - 20186 Ajaccio Cedex 2
453 996 217 RCS Ajaccio

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2009 la dissolution anticipée de la société à compter du 1er juillet 2009, suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur : M. Robert TONELLI, demeurant à 20128 Albitreccia, 95 Domaine d'Alzone, à qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Ajaccio, Rue du Soleil Levant, Immeuble le Castelet, B.P 57800, 20186 Ajaccio Cedex 2.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Liquidateur

62

Me Gérard ROMAIN

Avocat au Barreau de Grasse
Conseil en Droit des Sociétés
Conseil Fiscal
11 rue Léopod Bucquet - 06400 CANNES
Tél. (33) 04.93.38.68.25

CONSTITUTION SOCIETE

Suivant acte SSP à Bastia du 19/06/2009, il a été constitué la SARL dénommée "EUROBIZ FRANCE", capital 20.000,00 euros, libéré en numéraire à hauteur des trois quarts (3/4), soit quinze mille (15.000,00) euros, siège social sis à Bastia (20600), 985 Av. Sampieru Corsu, RN 193, durée 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia, objet gestion patrimoniale. A été nommé gérant pour une durée non limitée M. Joseph-Philippe GANDOLFI non associé, demeurant (20600) Furiani, 41 Parc Impérial.

Pour avis,
La Gérance

69

CORSE BOIS ENERGIE

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale
Au capital de 182.365 euros
Siège social à Borgo (20290)
Parc d'Activités de Purettone
343 964 987 RCS Bastia

L'assemblée générale en date du 30 juin 2009 a pris acte de la démission de M. Michel EON de ses fonctions d'administrateur et a décidé de nommer en ses lieu et place M. Philippe DRONEAU pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Pour avis

64

**SCP PINNA MELGRANI
CUTTOLI VERGEOT**

Notaires Associés
6 Bd Sylvestre Marcaggi
20000 Ajaccio
Tél. 04.95.51.75.75 - Fax : 04.95.51.15.55

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Henri PINNA, Notaire associé, le 8 juin 2009, enregistré à Ajaccio S.I.E le 22 juin 2009, bordereau n° 2009/383 n° 2 - Ext. 1115.

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile régie par le titre IX du livre III du Code Civil, modifié par la loi du 4 janvier 1978, le décret du 3 juillet 1978 et ses textes subséquents ainsi que par les statuts.

Dénomination : JOMA06

Capital : 1.000,00 euros, divisé en dix parts de 100 euros chacune, souscrites et réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports respectifs.

Siège social : Sari d'Orcino (20151), Lieu-dit Acquanguiu.

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 50 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Le capital est entièrement constitué par des apports en numéraires.

Gérant : M. Joël Dominique Pierre OLIVIERI, chef de rayon, demeurant à Ajaccio (20090), Montée Saint-Jean, Immeuble Bel Air, nommé pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Me Pinna, notaire**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

B.P 345 - 20297 Bastia Cédex
Accès Minitel : 08.36.29.11.11

57

LJ 4151211
SARL CORSE
PRIMEURS CONDITIONNEMENT
DISTRIBUTION "CPCD"

Activité : Achat vente en gros et demi gros de fruits et légumes.

RCS Bastia 353 667 322 - 90 B 84

**DEPOT DE L'ETAT
DE COLLOCATION**

Les créanciers de la procédure susvisée sont informés que le Mandataire Judiciaire a déposé au Greffe le 03/07/2009 l'état de collocation suite à la vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au Bodacc.

78

LJ 4151299
M. COLONNA Mathieu (R)
BAR RESTAURANT U PORTU

Activité : Débit de boissons 4ème catégorie - Restaurant
RCS Bastia 378 893 010 - 90 A 393

**DEPOT DE L'ETAT
DE COLLOCATION**

Les créanciers de la procédure susvisée sont informés que le Mandataire Judiciaire a déposé au Greffe le 03/07/2009 l'état de collocation suite à la vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au Bodacc.

Pour extrait,
SCP Nappi-Casanova
Greffiers Associés

Notre Site : www.corse-information.info

SOCIÉTÉ MULTISERVICES ÉNERGIE RENOUVELABLE



Lieu Panconi Sottani
20290 Lucciana

Plomberie - Chauffage - Électricité - Climatisation

Panneaux Solaires - Photovoltaïque Thermique - Géothermie

Réseau d'eau et Colonne d'écoulement

Tous travaux collectifs et privatifs

ÉNERGIE RENOUVELABLE

Tél/Fax : 04 95 48 55 40
Portable : 06 09 80 85 36

FNACA de Haute-Corse

Son congrès départemental annuel s'est tenu à Cervioni



Elus et responsables de la Fnaca autour du président Jean-Baptiste Cozzani

C'est en présence de Jacques Vergellati, directeur interdépartemental des anciens combattants, représentant le Préfet de région Stéphane Bouillon, et de Simon Pieri, directeur de l'ONAC Haute-Corse, représentant le préfet de Haute-Corse Hervé Bouchaert, que s'est tenu le congrès départemental annuel de la FNACA (Fédération nationale des Anciens Combattants Algérie, Maroc et Tunisie).

L'occasion pour le président **Jean-Baptiste Cozzani** et les délégués représentants de la **FNACA de la Haute-Corse** de réaffirmer leur engagement en faveur de la défense matérielle et morale de tous les anciens combattants d'**Afrique du Nord**.

L'objectif premier de cette fédération, qui compte 363 215 adhérents, est de se battre pour l'égalité de droit et de traitement.

Pour la toute première fois, **Jean Simon**, secrétaire national, était invité à participer aux débats. Il a assuré les membres de la **FNACA de la Haute-Corse** du soutien fraternel des instances nationales.

Marc-Antoine Nicolai, maire de **Cervioni**, a tenu à saluer la mémoire des quatre Cervionois morts au combat durant la guerre d'**Algérie** : **Gabriel Baldassari**, **Joseph Cabra**, **François Paoli** et **Jean-Baptiste Castellani**.

Le président **Jean-Baptiste Cozzani** a fait part de la création récente d'une section à **Folelli**, pour laquelle la municipalité s'est engagée à fournir le drapeau qui portera la mention "**Folelli Vallée du Fium'Altu**". Par ailleurs, il a annoncé la tenue du congrès national de la **FNACA** à **Bastia**, les 12, 13 et 14 octobre 2012. Plus d'un millier de personnes sont attendues à cette manifestation dont l'organisation se fera en partenariat avec la municipalité.

Ce **3^e congrès départemental** a pris acte de la nouvelle majoration de l'indice de la retraite du combattant, enregistré le relèvement du plafond des ressources prises en compte pour le calcul de l'allocation différentielle de solidarité, et noté les récentes mesures visant à assumer les

missions de l'**ONAC**. Et comme de coutume à chacun de leur rendez-vous officiel, les membres de la **FNACA** ont annoncé leur indéfectible attachement à la date du "*cessez le feu*" en **Algérie** le 19 mars 1962. Cérémonie commémorative à laquelle 20 000 communes adhèrent aujourd'hui, ce qui encourage sensiblement la **FNACA** à poursuivre sur la voie de cet engagement.



L'assistance

De Luminy à Evry-Bondoufle

«Momo» Bojattoy prend son envol...

Le coquet stade de Luminy, baigné de chaleur et balayé par un vent rafraîchissant, a accueilli le Meeting National de Marseille qui, pour sa 4^e édition, a frappé un grand coup en réunissant un plateau exceptionnel.

André Blanc et son équipe autour d'André Giraud, Vice-président de la FFA, et du SCO Sainte-Marguerite, auront fait franchir un palier à cette manifestation d'envergure internationale. Dans un tel contexte, les éléments locaux qui y avait été conviés, ont trouvé l'occasion de vivre un grand moment sportif et, pour beaucoup d'entre eux, les conditions pour des performances de haut niveau.

Record de Corse du 3000m Steeple pour «Momo» Bojattoy, en 9'02"68

Dans une course qualificative pour les Championnats d'Europe, «Momo» Bojattoy, qui n'a couru qu'une fois dans cette discipline technique qu'est le 3000m Steeple (en 2005, à Corte, où il avait réalisé 9'27), aura réussi un bon chrono, en battant le record de Corse détenu par Jean Khemouche en 9'23" – le temps réalisé par Jamal Enneya n'ayant jamais été homologué (9'05" à Luminy, aussi lors des Inter-clubs).

Voilà «Momo», déjà qualifié pour les France-Jeunes sur 1500m, et pour réussir les Minima «A» au National, à Lamballe ! Une performance de valeur National 2, aussi ! Ce qui peut valoir encore de belles satisfactions à cet athlète qui sort d'un long tunnel émaillé de blessures !

Jaoued Jefjafi et Faouzi El Yaagoubi sur la bonne trajectoire

Les Cadets Jaoued Jefjafi et Faouzi El Yaagoubi, respectivement qualifiés sur le 1500m Steeple et le 3000m pour les Championnats de France-Jeunes, auront, à Luminy, confirmé leurs bonnes dispositions en réalisant sur 1000m 2'37"51 et 2'38"09, et en pulvérisant sur la distance leurs records personnels, tout en s'octroyant la 2^e et la 3^e place !

De son côté, après plusieurs semaines d'absence dues à des raisons diverses et malgré une blessure à la cheville, le Junior Othmane Belfakir, détenteur du record de

l'épreuve en 2'35"84, devait courir en 2'44"90.

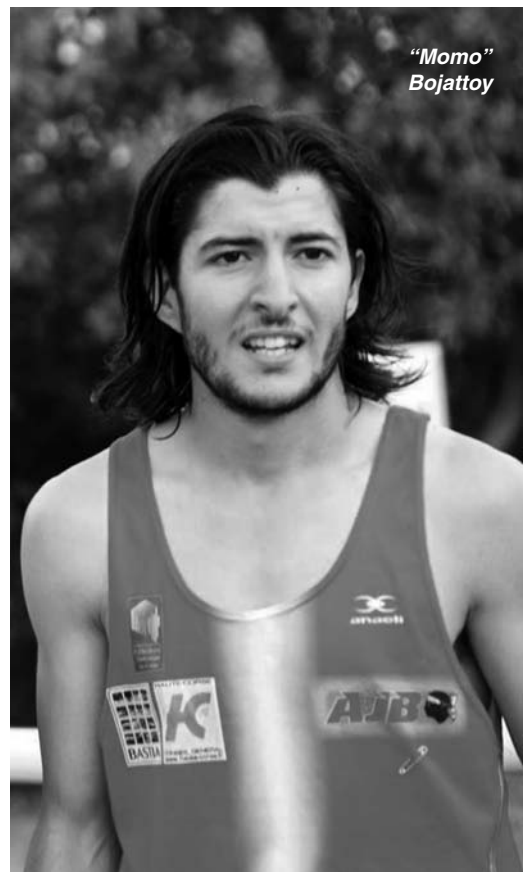
Les minimes Majid Arbib et Karim Chabouchi, quant à eux, devait signer deux bons chronos : 2'50"81 pour Majid, qui bat ainsi une fois de plus son record personnel, et 2'51"66 pour Karim Chabouchi, qui avait réalisé sur 3000m, à Alès, le samedi précédant, 9'45"59, (11^e meilleure performance française de la saison, chez les minimes !).

Wilfried Ankoué sur 100m, une belle expérience

Avoir été retenu dans cette discipline constituait déjà un premier exploit pour le Junior de l'Athlétic Jeunes Bastia Wilfried Ankoué. Mais quel encouragement, à huit jours des Championnats de France que de pouvoir concourir dans un contexte comme celui de Luminy où figurait, entre autres «ténors» de la spécialité, le britannique Dwain Chambers, au palmarès impressionnant ! Pour Wilfried, les 11"08 de sa série, deviennent presque secondaires, par rapport au capital-confiance que cette expé-

rience lui vaudra pour la suite de sa jeune carrière !

L'Athlétic Jeunes Bastia remercie André Blanc et ses collaborateurs pour la qualité de l'accueil et la réussite de leur entreprise humaine et sportive !



DU 10 AU 12 JUILLET 2009

Evry-Bondoufle Capitale France-Jeunes

C'est à Evry-Bondoufle que se dérouleront du vendredi 10 juillet au dimanche 12 juillet 2009, les Championnats de France-Jeunes.

L'Athlétic Jeunes Bastia y sera représenté par les Espoirs «Momo» Bojattoy sur 1500m, Teddy Fidol et Willemys Obague sur 400m, le Junior, Wilfried Ankoué sur 100 et 200m, et les Cadets Jaoued Jefjafi (sur 1500m Steeple) et Faouzi El Yaagoubi, (sur 3000m).

Mourad Amdouni se réserve pour le 3000m du Stade de France, le 17 juillet 2009.

Autres athlètes insulaires : la Cadette Rizlaine Amdaa, de l'ASPVA, au Disque, et Vanille Busin, du CAA, sur 300m ; le Cadet Laurent Girou, du CAA, sur 110m Haies ; les Juniors du CAA, Antoine Vaillier sur 110m Haies et, à la Hauteur, Pauline Chiari-gloine; enfin, également à la Hauteur, l'espoir du CAA, Mathieu Marchelli.

Résultats par club des Pré-France, à Nice et des Minimes, à Alès

Dans notre dernière édition nous n'avons pas pu donner l'ensemble des résultats des athlètes insulaires aux Pré-France à Nice, à l'exception de ceux de l'A.J.Bastia que nous avons publié dans notre précédente édition. Voici donc le complément.

LE CA AJACCIO

CHEZ LES FILLES

Cadettes

Vanille Busin, 1^{ère} sur 300m en 42"22, qualifiée aux France ;
Jessica Marie, 57"54 aux 300m Haies ;
Chloé Albanese, 13"20 sur 100m.

Juniors

Pauline Chiariglione, 4^e Hauteur avec 1m57 et 6^e au 400m, 66"13. qualifiée aux France.

CHEZ LES GARÇONS :

Cadets

Laurent Girou, 2^e sur 110m Haies, un 14"64, qualifié aux France.

Juniors

Antoine Vaillier, 2^e sur 110m Haies, en 14"56, qualifié aux France. **Record de Corse**, en série, avec 14"33 ;

Jules Bonkongno, 2'02"08 sur 800m ;
Christopher Contesto, 56"20 sur 400m Haies.

Espoirs

Mathieu Marachelli, 3^e, Hauteur, 1m98, qualifié aux France.

L'ASPTT AJACCIO

Cadets

Jacques-André Pierluisi, 300m, 40"30 ;
Poids, 9^e avec 12m65 ;
Romain Dhayer, 300m, 39"81.

LE CA PROPRIANO

CHEZ LES FILLES

Espoirs

Farah Kayadi sur 400m Haies 74"93

Sénior

Madeleine Morazzini, 7^e au Javelot avec 28m54 ; 8^e sur 400m Haies avec 71"41

CHEZ LES GARÇONS :

Cadets

Jean-Charles Faverot, 5^e au Javelot, avec 47m02

L'AS PORTO-VECCHIO

CHEZ LES FILLES

Rizlaine Amdaa, 2^e au Javelot avec 33m36 ;
5^e au Poids, avec 10m90 ; et 29m47 au Disque ; qualifié aux France.

Celena Hayani, 27m59 au Disque.

CHEZ LES GARÇONS :

Mohamed El Hachimi avec 53"91, sur 400m.

CLERMONT SUR OISE / NATIONAL UFOLEP

Double podium pour les sélections insulaires

Le Président **Alain Gourdol** a toute les raisons d'être satisfait. Le comité corse **UFOLEP** a vu ses sélections **Benjamines** et **Benjamins** se hisser respectivement sur la plus haute et la deuxième marche des Podiums. Essentiellement composées à partir des clubs **G.F.C.O Ajaccio** et **A.S. Porto-Vecchio Athlétisme**, les sélections corses ont fait honneur à l'athlétisme insulaire. Nous aurons l'occasion, dans notre prochaine édition, de revenir en détails sur ce beau déplacement.

TAVIGNANU TRAIL

30 km Pour Michael Boch

Le Marathonien de l'A.J.B, **Michael Boch** à bouclé les 30 km dans le **Tavignanu** en 4h15'10" devant **Damien Vaugoyeau** de l'Entente **Grenoble Athlétisme**, en 4h18'57" et **Fabrice Grazzi** des « I Filanci », 4h23'39". Une belle course pour **Michael**, en regain de forme !

Du Sport au C.A.P Cuisine



Rachid Bartal et **Fouad Zouhari**, deux jeunes athlètes de l'**Athlétic Jeunes Bastia**, démontrent qu'ils ont bonnes jambes et bonne tête. Tous les deux viennent de réussir brillamment leur **CAP de Cuisine**, au terme de deux années d'un travail bien mené, avec les félicitations du Jury. Nos deux cuisiniers en herbe n'entendent pas s'arrêter en si bon chemin. Ils comptent approfondir leurs connaissances, en élargissant leur champ d'action vers la pâtisserie en particulier. En attendant, **Rachid** travaille à **Saint-Florent**, au **Restaurant «A Funtanella»**, comme «*cuistot*» auprès du chef **Didier De Le Lapouz** et du gérant de l'établissement, «*Dumé*». Quant à **Fouad**, lui aussi, à **Saint-Florent**, l'œuvre au Restaurant gastronomique, «*La Roya*» comme pâtissier, au Côté du chef «*étoilé*» **Michelin, Yann Lescavanec**. Bravo, à Fouad et à Rachid. Et bon anniversaire qui aura 20 ans, le 11 juillet !

Les Minimés, à Alès

A Alès, le samedi 27 juin, les représentants insulaires se sont brillamment comportés avec les victoires de la proprianaise, **Giraud-Mondoloni** (nouveau **record de Corse en 12''31 au 100m** et 2^e meilleure performance française de la saison dans sa catégorie), de **Maryline Magnavacca** (du **SO Ajaccio**) sur **1000m** en **3'03''96**, et d'**Alizée Marazzo** (du **CAA**) sur **50m Haies**, en **8''31** (vent trop favorable) et **8''37** en série (nouveau **record de Corse**), alors que **Serena Bartoletti** (du **CAA**) prenait la 2^e place au **Disque**, avec **29m73**.

Sans compter la belle performance du Minime **Karim Chabouchi**, de l'**A.J.Bastia**, sur **3000m**, qui, en prenant la 2^e place, signe un chrono à **9'45''59** (son nouveau record personnel), alors que sur **1000m**, son camarade **Majid Arbib**, bousculé pendant la course, devait se contenter d'une modeste 12^e place dans le temps de **2'54''**.

LES FINALISTES

Poids : 7^e **Alain Ruellet** (ASPVA) 11m36

Longueur : 7^e **Alain Ruellet** (ASPVA) 5m97

200m Haies : 4^e **Alain Ruellet** (ASPVA) 29''11

Disque : **Alexandre Brunelli** (CAP) 30m15

50m : 5^e **Divine Plantecoste** (ASPTTA) 6''98

Poids : 4^e **Louna Laurent-Leandri** (ASPVA) 9m55

100m : 8^e **Alain Ruellet** (ASPVA) 12''07

LES AUTRES PERFORMANCES

100m : **Seynabou Diallo** (AJB), 13''33

100m : **Anastasia Maestracci** (AJB) 14''13

100m : **Alexis Lacombrade** (AJB) 12''26

1000m : **Majid Arbib** (AJB) 2'54''68, **Said Mamouh** (CAA) 2'54''49,

Eliot Polomé (ASPVA) 2'55''95

1000m : **Appoline Romero** (CAA) 3'22''42

Longueur : **Divine Plantecoste** (ASPTTA) 4m85, **Alizée Marazzo** (CAA) 4m75

Hauteur : **Priscila Tessier** (CAA) 1m42, **Marie Ferdani** (ASPVA) 1m39, **Camille Vaillier** (CAA) 1m35

Triple-Saut : **Seynabou Diallo** (AJB) 9m75, **Océane Fragnaud** (CAA) 8m58

Javelot : **Alexandre Brunelli** (CAP) 33m16.

SEMI-NOCTURNE DE L'ASPTT AJACCIO

Record de Corse pour Maryline Magnavacca du SOA

Le stade **Jean Nicoli**, à **Vignetta**, a accueilli une belle réunion d'athlétisme, avec la **Semi-Nocturne de l'ASPTT Ajaccio**. Parmi les moments forts, il convient de souligner la performance de la Minime du **SO Ajaccio**, **Maryline Magnavacca**, qui a battu le **Record de Corse** du **1000m** en bloquant le chrono à **3'01''95**.

PESCARA / JEUX MÉDITERRANÉENS

Nicolas Fillon et le Relais 4x400 français, 2^{ème}

Dernier relayeur de l'**Equipe de France**, **Nicolas Fillon** a effectué un excellent parcours permettant à l'**Equipe de France** de prendre la 2^e place dans cette épreuve. Par ailleurs, Nicolas a été reçu au Baccalauréat qu'il avait préparé en candidat libre.

COURSE EN MONTAGNE

Jean-Noël Seta (A Santamarriaccia) s'impose à Evisa

« **Macrisa** », **course de Montagne** organisée par l'**Association A Scopre**, avec le concours de l'**ASPTT Ajaccio**, a vu la victoire de **Jean-Noël Seta**, d'**A Santamarriaccia**, devant **Silverio Garzon-Bonola**, du **CAA**, et **François Lunardi**, de l'**A.J.B.**, tandis que **François Pietri** (AJB), lui prenait la 11^e place et que, chez les dames, **Odile Poggi**, du **CAA**, l'emportait devant **Géraldine Zani**, du **RC Furiani**, et **Christel Muroli**, du **CAA**.

SAMEDI 4 JUILLET

Belle soirée des jeunes de l'A.J.Bastia

L'initiative de **Justine Porchet** et des jeunes éducateurs, l'**A.J.Bastia** s'est rassemblée sur l'annexe du **Complexe Sportif de Montesorio**, à partir de 19h00, pour une soirée récréative autour d'un buffet copieux et d'un barbecue aux parfums d'orient. Beaucoup de parents et d'amis avaient répondu présents pour un long moment de convivialité animé par un Dj de qualité. Dans la plus belle et saine des ambiances, jusqu'après minuit, chacun s'en est donné à cœur joie, la danse réunissant parents, enfants et éducateurs ! Une belle initiative, servie par une météo appropriée dans un cadre adapté ! A renouveler de l'avis de tous les participants.

NATIONAL À LAMBALLE

Les 18 et 19 juillet 2009

L'**Athlétic Jeunes Bastia** participera au **National**, à **Lamballe**, les 18 et 19 juillet 2009, avec **Yves N'Dabian** sur **400m Haies**, **Teddy Fidol** sur **400m**, «**Momo**» **Bojattoy**, sur **3000m Steeple**.

Pointes d'Or

C'est à **Evreux** que s'est déroulée la finale nationale des **Pointes d'Or** – **Colette Besson**. La **Benjamine Malala Huctin**, de l'**ASPVA**, a totalisé **81 points**, et son camarade de club, le Minime **Alain Reullet**, **80 points** !

Le Judo Club

De plus en plus rayonnant

Après le Judo Club de Bastia, qui a clôturé sa saison en organisant une grande fête au Cosec Pepito Ferretti pour récompenser et remercier tous les judokas dans un concert d'éloges et une foule de parents et d'amis présents à cette manifestation grandiose, c'est au tour du judo Club de Lucciana d'être sur le devant de la scène en organisant une formidable réception qui a connu un succès sans précédent.

Il y avait du monde et les responsables de ce club sympathique et chaleureux avaient cette fois changé de méthode en accueillant tous les participants à l'extérieur du **Cosec** où avaient été placés les tatamis qui ont fait l'unanimité.

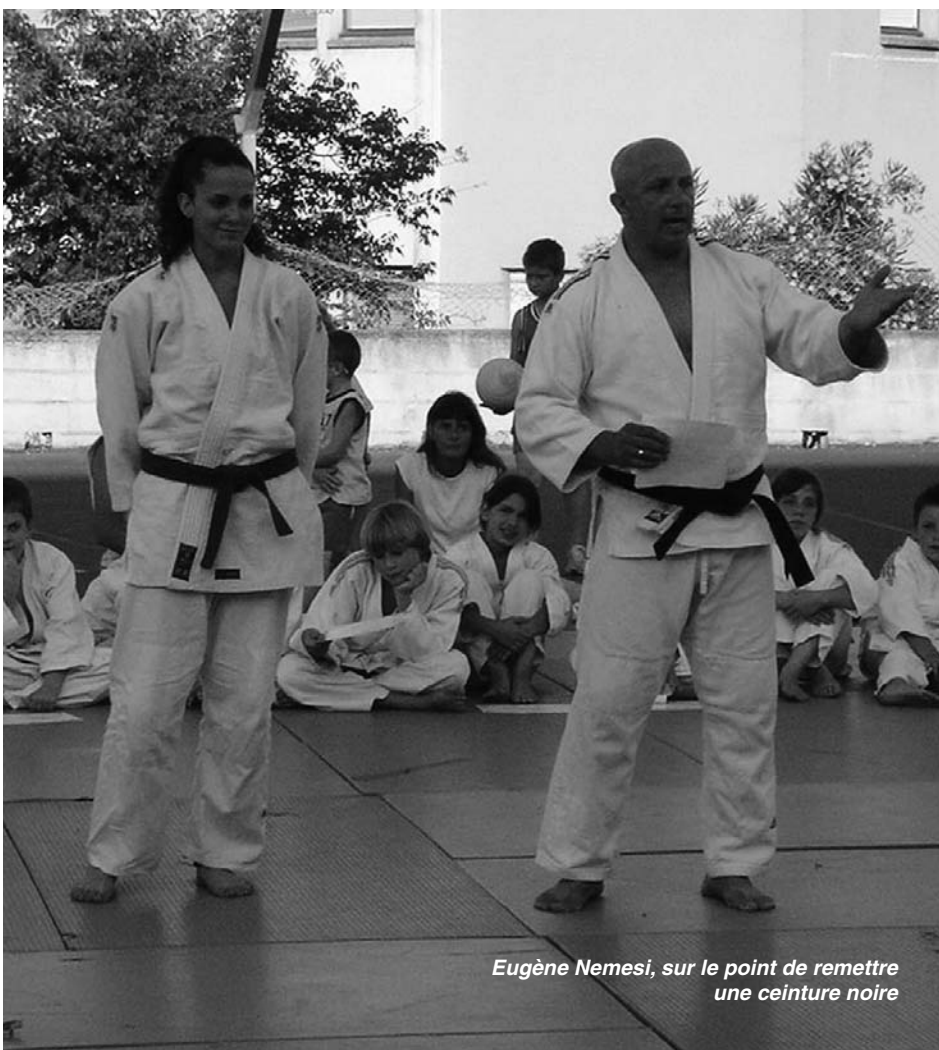
Cela a évité la lourde chaleur puisque tout un chacun a pu suivre les exhibitions de tous les protégés de l'excellent moniteur **Eugène Nemesi** que l'on ne présente plus aux **Luccianais** tant sa réussite est de plus en plus exemplaire. Il faut le reconnaître car il ne vit que pour apporter la joie, les bienfaits du judo à tous ses protégés, petits et grands.

Le président **Dominique Zattara** peut en être fier car le **Judo Club de Lucciana** continue d'être de plus en plus rayonnant sur les tatamis. Et ce n'est pas une légère baisse des effectifs qui viendra troubler les responsables du club et ses éducateurs car ce club reste toujours solidaire et, mine de rien, est le numéro 2 du judo insulaire avec 160 adhérents.

C'est quand même remarquable. Et même si le **Judo Club de Bastia** culmine en tête avec 336 judokas, on verra par la suite que la saison réussie par les **Luccianais** a, elle aussi, de quoi faire rêver.

Le challenge Poussins

Le **Challenge Poussin Mathieu Nucci**, première compétition mise sur pied par la **Ligue Corse**, a connu un grand succès



Eugène Nemesi, sur le point de remettre une ceinture noire

populaire. Tous les enfants nés en 1999 et 2000 sont venus en grand nombre participer à cette manifestation dont l'objectif était de faire travailler les enfants au sol (Newasa).

Le moniteur **Eugène Memesi** ajoutait : "Nous nous sommes distingués dans toutes les catégories d'âge et au niveau du club nous avons parmi nos adhérents des commissaires sportifs et des arbitres du renforcement musculaire appelé *Taiso*."

Au niveau du judo, nous avons des structures dirigées par **Lucien Desanti** qui sont : une section de judo technique, un judo compétition jujitsu (3 sections), un jujitsu self-défense féminin, le fighting et le jujitsu brésilien".

Razzia sur les ceintures noires

Nous annonçons plus haut la saison réussie par les **Luccianais**. Nous y entrons de plain-pied en rappelant la belle razzia sur les ceintures noires conquises par les judokas d'**Eugène Nemesi** et aussi de **Lucien Desanti**, son second. Ce qui a mis encore plus en valeur le travail de toute une saison. Ont été nommés : **Jean-François Ristori**, **Bruce Muraccioli**, **Thomas Caporossi**, tous trois jujitsukas.

On ajoutera aussi que **Jean-François Ristori** et **Bruce Muraccioli** ont également été sacrés champions de Corse de jujitsu.

Lucciana

De leur côté, **Marina Manfredi** et **Oussama Zalarh** ont obtenu leur ceinture noire en compétition judo.

En catégorie mixte, **Aude Pasquier** et **Yves Gefar** ont raflé leur ceinture noire en jujitsu. Une belle moisson.

Championnats de Corse

Le **Club luccianais** s'est également distingué aux **championnats de Corse** avec **4 médailles d'or** obtenues par **Ange-François Portet** et **Youness Okbi** en benjamins. De son côté, **Malik Bordonado** s'adjuge la **médaille d'Or** en **junior** et en **senior**.

Le **Judo Club Luccianais** a également raflé **5 médailles d'argent** et **7 médailles de bronze**. Une belle récolte.

Satisfait de cette grandiose saison, Eugène Nemesi concluait : *"Je suis ravi du bon fonctionnement de la ligue qui veut avancer prudemment. Mais je suis très fier de mes protégés qui ont réussi une saison*

de haut niveau. Nous devons poursuivre sur cette lancée et aller de l'avant. Voilà 18 ans que je côtoie le président Dominique Zattara et notre collaboration est appréciée de tous. Il nous a apporté les moyens pour travailler dans la sérénité. Il vient d'ailleurs d'être récompensé par la Ligue Corse de Judo qui lui a attribué la médaille de bronze pour le remarquable travail qu'il a mis en oeuvre. Je n'oublierai pas, non plus, Lucien

Desanti que j'apprécie énormément et que je considère aujourd'hui comme mon égal au niveau de l'enseignement.

Lui aussi a été récompensé par la Ligue pour son travail, sa patience et sa passion du judo".

Une bien belle saison qui a conquis tout le monde.



Les plus jeunes judokas en action



Quelques uns des judokas chevronnés du club

A Settimana

29^{ème} semaine de l'année

du 10 au 16 juillet 2009

Les fêtes : le 10, Ulrich - le 11, Benoît - le 12, Olivier - le 13, Henri, Joël - le 14, Fête Nationale, Camille - le 15, Donald - le 16, Notre-Dame du Mont Carmel, Elvire.

29^{esima} settimana di l'annu

da u 10 a u 16 Luglio 2009

E feste : u 10, Pacificu - u 11, Benedettu di Norcia - u 12, Uliveriu - u 13, Arrigu è Cunegonda - u 14, Camellu - u 15, Quilicu. Bonaventura - u 16, A Madonna di u Carmine

L'info insolite

En Suisse aussi...

Selon une étude réalisée par un groupe de chercheurs zurichois, les glaciers suisses ont perdu 12% de leur volume au cours des dix dernières années. Sur cette période, ceux-ci ont perdu 9 kilomètres cubes de glace. En 1999, le volume total des glaces s'élevait à environ 74 kilomètres cubes. Les scientifiques rappellent également que la fonte des glaciers fait monter le niveau des mers et diminue aussi les réserves en eau potable.

La drogue

L'ONU DC (Organisation des Nations unies contre la drogue et le crime) souligne que la consommation de cannabis et de cocaïne est en recul. Le taux des jeunes fumeurs a baissé de 22% en dix ans. Un «phénomène» valable pour les jeunes en fin d'études secondaires des pays d'Europe et d'Amérique du Nord. L'utilisation des drogues de synthèse (amphétamines ou ecstasy) stagne toutefois chez ces jeunes. Par contre, elle prolifère chez les jeunes d'Europe de l'est ou dans le monde étudiant de certains pays en développement.

Révolution écologique

Les Français sont de plus en plus conscients de la nécessité de collaborer au développement durable. Ainsi, selon l'Institut français de l'environnement, 73% des ménages français affirment trier régulièrement leurs déchets ménagers. 6,3 millions de tonnes d'emballage sont recyclées chaque année. Cela représente environ la moitié du total des ménages et entreprises. Autre chiffre : En 2012, 440.000

personnes travailleront en France dans le secteur de l'écologie, contre la moitié moins actuellement.

Quant au parc éolien...

Le Syndicat des énergies renouvelables annonçait fin juin que le parc éolien français venait de passer la barre des 4000 MW installés. Une puissance de 20% de l'objectif d'ici à 2020 et qui ne représente cependant que 1% de la production d'électricité nationale. Néanmoins, cette puissance éolienne classe la France au 4^e rang européen.

L'ACTU DANS LE RETRO

- **Le 11 juillet 1978**, en Espagne, un camping de la Costa Blanca était dévasté par l'explosion du chargement de propylène d'un camion qui s'était déversé sur la nationale devant le camping rempli d'estivants. 180 personnes étaient brûlées vives et 600 étaient grièvement blessées.

- **Le 12 juillet 2004**, à Charleville-Maizières, le parquet lançait un mandat d'arrêt européen contre Michel Fourniret pour deux de ses meurtres commis en France.

- **Le 14 juillet 2002**, lors du défilé de la Fête nationale aux Champs Elysées, Jacques Chirac échappa à un attentat. Le tireur, Maxime Brunerie, était aussitôt désarmé par Jacques Weber, un spectateur.

- **Le 15 juillet 2000**, en Sierra Leone, les 222 Casques bleus encerclés depuis mai par des rebelles étaient enfin libérés par un millier de soldats des Nations unies.

- **Le 16 juillet 2002**, Laurent Jalabert (33 ans) annonçait sa retraite cycliste.

VAGABONDAGE

Lors de la dernière coupe de la Confédération, en football, les Etats-Unis ont créé une surprise en battant l'Espagne, championne d'Europe.

Le deuxième but américain a été marqué par Dempsey.

Un patronyme qui, voici quelques dizaines d'années, a fait pleurer toute la France.

En effet, lors d'un championnat du monde des poids lourds en boxe, Jack Dempsey a mis K.O

Georges Carpentier qui était l'idole de toute la France, à

Bastia, devant l'ancienne Poste, Bd. Paoli, la foule attendait le

résultat car ni la T.S.F ni un autre média (le mot n'existait pas encore) ne pouvaient

donner celui-ci.

Des témoins de l'époque m'ont dit qu'ils avaient vu des gens

pleurer.

Passation du pouvoir chez nos amis rotariens entre Philippe Castiglione et Hugues

Comte, lequel est devenu le nouveau Président chargé, en

quelque sorte, de «driver» ses troupes.

Cela s'est passé à l'hôtel-restaurant «l'Ostella» où étaient

exposées des toiles de Guillemette Mazenc, invitée d'honneur

qui offrait une toile afin de participer à une œuvre humanitaire

des Rotariens qui, tous les ans, «dispatchent» des sommes

d'argent vers diverses organisations.

Soirée de qualité impulsée par les Salicetti, Orabona,

De Zerbi et Elhadef qui firent preuve de punch afin que

tout se déroule parfaitement. La piste de danse fut vite investie

et l'ami Gérard Comte fut un danseur au talent apprécié et

reconnu. Tard, très tard, lorsque les lampions commencèrent à

s'éteindre on se sépara à regret avec promesse de vite se retrouver.

Encore tous nos compliments pour cette belle réussite.

Toussaint Lenziani

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 €

6 MOIS : 32 €

Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle
① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com



PAR MARIUS MURACCIOLI

UNE ROSE

Le 6 septembre prochain **Claude Lanzmann** recevra le **prix Saint-Simon** qui couronne chaque année un auteur et un ouvrage de mémoires ou de souvenirs, pour **«Le lièvre de Patagonie»** chez Gallimard. Il évoque dans son livre son parcours de lycéen-résistant, devenu directeur de la revue **«Les temps modernes»** et réalisateur du film **«Shoah»** sur le génocide des juifs pendant la seconde guerre mondiale. Il voit la montée de l'antisémitisme au lycée **Condorcet** à Paris. En 1940 son père, résistant, l'emmène avec sa sœur **Evelyne**, une actrice de théâtre et son frère **Jacques** en **Auvergne** dans une maison qui les protégera des rafles. **Jacques** n'est autre que **Jacques Lanzmann**, le frère également écrivain, auteur de nombreux livres parmi lesquels **«Le Pavillon des affreux»**, **«Le Lama bleu»**, **«Le Dieu des papillons»**, **«Le Rat d'Amérique»**, **«Le Chant du voyage»**, mais aussi **«Rue des Rosiers»**. La rue des Rosiers, lieu mythique de l'immigration juive, chargé d'événements tragiques, où **Noam**, un jeune et génial créateur de roses rencontre **Charme**, une historienne hantée par les souffrances du peuple juif. Pour s'aimer, ils devront élucider le destin d'une famille disparue, dont **Charme** habite l'appartement. Extrait : *«Charme offrit à Noam de conjuguer leurs talents. Pourquoi ne pas mettre en commun leur passion, et faire de la rue des Rosiers leur propre musée secret du martyre et de l'héroïsme ? Pourquoi ne pas honorer les victimes de la barbarie d'une rose qui porterait leur nom ?»*. Mais d'abord, il est urgent de savoir si **Noam** n'est pas le fils de l'un des jumeaux **Rosenweig** et si ces derniers ont été réellement sauvés de l'**Holocauste** pour grandir sous de faux noms... **«Rue des Rosiers»**, à lire en livre de Poche.



UNE FEMME QUI DIT NON

Juette est une femme qui dit non, non au mariage, non aux hommes avides, non au clergé corrompu. Elle naît en 1158 à **Huy**, une petite ville de l'actuelle Belgique. Mariée à treize ans, elle est veuve cinq ans plus tard. Elle n'a qu'un ami et confident, **Hugues de Floreffe**, un prêtre. Dans le livre de **Clara Dupont-Monod**, **«La Passion selon Juette»**, voici comment ce prêtre parle d'elle : *«C'est avec elle que j'apprends ce qui fait de moi un homme de Dieu. J'apprends la charité, la compassion, le dépassement de soi, la valeur de la parole, l'écoute et l'avancée vers quelqu'un, sans autre perspective que de le rendre heureux. Personne, avant Juette n'avait réussi à déverser autant de noblesse en moi...»*. A quelles extrémités arrivera-t-elle pour se perdre et se sauver ? De ce Moyen-Âge qui voit naître les premières hérésies cathares, l'auteur a gardé une figure singulière de sainte laïque.



JE SUIS PAUVRE ET CHLOÉ EST MORTE

On commémore en ce moment le cinquantième anniversaire de la mort de **Boris Vian**. Parmi la multitude d'ouvrages nés sous la plume du jazzman, l'un est encore un extraordinaire succès de librairie : **«L'écume des jours»**, livre culte depuis plus de cinquante ans. Le titre est léger, mais le conte est lumineux, à la fois comique et poignant, heureux et tragique, féérique et déchirant. Dans ce roman, les histoires de couple généralement pathétiques, si elles finissent mal, ne finissent pas complètement mal... C'est son originalité et sa séduction. Extrait : *« Il lâcha Alise et alla inviter Chloé. Elle le regarda. Elle riait et mit la main droite sur son épaule. Il sentit ses doigts frais sur son cou. Il réduisit l'écartement de leurs deux corps par le moyen d'un raccourcissement du biceps droit, transmis, du cerveau, le long d'une paire de nerfs crâniens choisie judicieusement. Chloé le regarda encore. Elle avait les yeux bleus. Elle agita la tête pour repousser en arrière ses cheveux frisés et brillants et appliqua, d'un geste ferme et déterminé, sa tempe sur la joue de Colin... »*. Et puis, plus loin, lorsque **Chloé** succombe après une longue maladie, un «Religieux» demande à **Colin** quel prix il veut mettre pour l'enterrement, s'il désire une belle cérémonie : *«Je peux vous*

faire quelque chose de très bien dans les deux mille doublezons... Je n'ai que vingt doublezons, dit Colin...» Le «Religieux» souffla d'un air dégoûté : *«C'est une cérémonie de pauvres alors qu'il vous faut... Je suis pauvre dit Colin et Chloé est morte...»* **«L'écume des jours»**, c'est en livre de poche.

FOCUS «Un dieu un animal», de Jérôme Ferrari

PAR E.M.

Une œuvre qui gagne du terrain

Jérôme Ferrari, auteur d'**«Un dieu un animal»** (Actes sud), a récemment remporté pour cette même œuvre la 2^{ème} édition du **Prix Landerneau, des Espaces culturels Leclerc**. Créé en 2008, ce prix littéraire a pour ambition de distinguer des romanciers d'expression française dont le talent et les qualités narratives redonnent le goût des histoires et de la lecture. Le jury était composé cette année de **Dan Franck** (Président), **Laurence Tardieu**, **Yasmine Char** (lauréate du Prix Landerneau 2008), **Michel-Edouard Leclerc** et de plusieurs libraires des **Espaces Culturels E.Leclerc**. L'auteur se dit heureux de cette récompense et *«très sensible au fait que la sélection ait été faite par des libraires pour lesquels j'ai le plus grand respect et sans lesquels, une fois encore, un livre n'existerait pas. Il y a une autre particularité de ce Prix Landerneau qui en fait la valeur à mes yeux : l'initiative engagée par les Espaces Culturels E.Leclerc d'envoyer l'ensemble des romans finalistes à des blogueurs littéraires passionnés»*.

Un dieu un animal est un roman aux accents mystiques où l'impossible avènement de l'amour entre deux êtres signe la bouleversante faillite de la souveraineté de l'individu dans l'exercice de sa liberté. C'est sur le mode du «tu» que **Jérôme Ferrari** a choisi de convoquer le destin de cet homme encore jeune et pourtant détruit qui a un jour pris la décision de quitter son village, **«cimetière»** de morts-vivants à ses yeux, pour aller, revêtu du treillis des mercenaires, à la rencontre du désert véritable, celui qu'ont investi tant d'armées, sous des uniformes divers, après le 11 septembre. Requiem pour une civilisation contemporaine médusée par les sombres mirages de la guerre comme par la violence inouïe de l'horreur économique, cérémonie cruelle et profane qu'illumine l'ardente invocation d'un improbable salut, **Un dieu un animal** retentit des échos du chant bouleversant que fait entendre une humanité crucifiée sur l'autel de la dépossession.



MARDI 14 JUILLET

Le **C.O.L.T.** Trinité
Lecci

Organise la course pédestre

26^{ème} MONTÉE DE L'OSPEDALE

14km / 800m de dénivelé



Départ 3 km après le village de
PALAVESA route de l'Ospedale.
Arrivée **restaurant "le REFUGE"**
à Cartalavonu

Inscription à partir de 8 h

Départ 9h45

**Récompense à tous les
arrivants**

**Coupes , médailles,
tee shirt, verre de l'amitié.**

INSCRIPTION 10€

Rens :

04.95.70.24.10
04.95.70.39.96